Année 1952. — N° 43. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 22 Octobre 1952.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 49e SEANCE

Séance du Mardi 21 Octobre 1952.

SOMMAIRE

Présidence de M. Bégarra, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 949).

2. — Demande au autorisation de poursuites (p. 950).

3. — Dépôt d'un rapport (p. 950).

4. — Nominations de membres de commissions (p. 950).

5. — Propositions de modifications à la composition de commissions (p. 950).

6. — Renvoi pour avis (p. 950).

7. — Retrait d'une demande de discussion d'urgence (p. 950).

8. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie à une cadence accrue la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer (n° 318, année 1952) (p. 950).

Sur l'urgence : M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Urgence déclarée.

Sur la fixation de la date de la discussion: M. le président de la commission.

Discussion immédiate ordonnée.

MM. Jacobson, président et rapporteur de la commission, Borrey, Montrat, Cazelles, Cianfarani.

M. Cazelles, rapporteur pour avis par intérim de la commission des affaires financières.

Discussion générale: Mme la princesse Yukanthor, MM. d'Arboussier, Peretti, Mme Eboué-Tell, MM. Coquart, Julien, Boisdon, Cianfarani, le président de la commission, Arthaud, Theetten.

Renvoi à la prochaine séance de la suite de la discussion.

9. — Modifications à la composition de commissions (p. 962).

10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 963).

PRESIDENCE DE M. BEGARRA,
vice-président.

(La séance est ouverte à seize heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

(A gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés, MM. les conseillers se lèvent et applaudissent M. Bégarra, qui prend place pour la première fois au fauteuil de la présidence.)

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 15 octobre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

Cette demande sera imprimée sous le n° 348 et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission d'instruction. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jacobson un rapport fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la proposition (n° 318, année 1952) de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 349, et distribué.

— 4 —

NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission de comptabilité: M. Reverbori, en remplacement de M. Thomas; M. Signoret, en remplacement de M. Daber.

Membre de la commission de la défense de l'Union française: M. Gaudart.

— 5 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATION A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modifications à la composition de commissions.

Le groupe du rassemblement démocratique africain propose:

N. Nignan pour remplacer M. Léon à la commission de comptabilité;

Le groupe du rassemblement du peuple français propose:

M. Theetten pour remplacer M. Delmas à la commission de comptabilité.

Le groupe union métropole-outre-mer (indépendants) propose:

M. Galimand pour remplacer M. Durand-Teyssier à la commission d'instruction.

Le groupe d'union française propose:

M. Thonn Ouk pour remplacer Mme la Princesse Yukanthor dans la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.

M. Robert Sérot en qualité de commissaire suppléant permanent de la commission d'instruction (application de l'article 7).

Le groupe du mouvement républicain populaire propose:

M. La Gravière en qualité de commissaire suppléant permanent de la commission d'instruction (application de l'article 7).

Le groupe du rassemblement démocratique africain propose:

M. Boubou Hama en qualité de commissaire suppléant à la commission d'instruction (application de l'article 7).

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 6 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de politique générale demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition (n° 317, année 1952) de MM. Pierre Cornet, Schleiter, Michalet et les membres du groupe union métropole-outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi portant revision des articles 71 et 72 de la Constitution afin d'attribuer à l'Assemblée de l'Union française pouvoir réglementaire, subordonné au pouvoir législatif, analogue à celui détenu par l'Assemblée algérienne, dont la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 7 —

RETRAIT D'UNE DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 340, année 1952) tendant à demander à l'Assemblée de l'Union française de s'associer à l'hommage rendu à Mgr Augouard à l'occasion de la commémoration de son centenaire.

Je rappelle à l'Assemblée que quarante-quatre conseillers de l'Union française, la présence de vingt d'entre eux ayant été constatée par appel nominal, ont demandé la discussion d'urgence de cette proposition de résolution.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

Aux termes du troisième alinéa de l'article 62 du règlement:

« Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence ne peut jamais porter sur le fond, si ce n'est pour justifier la demande ou le refus de l'urgence. L'auteur ou l'un des auteurs de la demande, un orateur « contre », le président ou le rapporteur de la commission, les représentants du Haut Conseil et du Gouvernement intéressé sont seuls entendus. »

La parole est à M. le médecin général Sicé, l'un des auteurs de la demande de discussion d'urgence.

M. le général Sicé. Monsieur le président, je demande le retrait de la proposition.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Acte est donné de la demande de retrait.

— 8 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE

Discussion sur une demande de discussion d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition (n° 318, année 1952) de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projts de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer.

Je rappelle à l'Assemblée que vingt-quatre conseillers de l'Union française, la présence de vingt d'entre eux ayant été constatée par appel nominal, ont demandé la discussion d'urgence de cette proposition.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

Aux termes du troisième alinéa de l'article 62 du règlement:

« Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence ne peut jamais porter sur le fond, si ce n'est pour justifier la demande ou le refus de l'urgence. L'auteur ou l'un des auteurs de la demande, un orateur « contre », le président ou le rapporteur de la commission, les représentants du Haut Conseil et du Gouvernement intéressé sont seuls entendus. »

La parole est à M. Jacobson, l'un des auteurs de la demande de discussion d'urgence.

M. Jacobson. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je me bornerai, dans le moment présent, à défendre la demande de discussion d'urgence, sans aborder le fond même de la question.

Vingt de vos collègues ont souscrit à la demande de discussion d'urgence parce que la décision que vous allez prendre sur le rapport de votre commission du plan, de l'équipement et des communications doit être examinée dans le plus bref délai par le conseil interministériel et par le Gouvernement lui-même qui, actuellement, délibèrent sur les budgets d'investissements de l'exercice 1953.

Où en sommes-nous en fait dans ce domaine ? Différents cahiers de développement, vous le savez, ont déjà été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale et d'autres sont promis à une cadence accélérée. La question des investissements outre-mer a été étudiée par le ministère de la France d'outre-mer, le ministère de l'intérieur, le ministère chargé des relations avec les Etats associés et le ministère des affaires étrangères qui, chacun en ce qui le concerne, ont à connaître des investissements. Les travaux ont été centralisés au commissariat général du plan et harmonisés. Cette haute autorité a transmis le résultat de l'étude d'ensemble à la direction du budget. Le conseil interministériel a déjà commencé l'examen des budgets intéressant les investissements dans la métropole. Incessamment il sera saisi de ceux concernant l'outre-mer.

Si donc la proposition que nous vous soumettons est suivie d'effet par votre Assemblée, il est indispensable qu'elle arrive dans le plus bref délai entre les mains de M. le président du conseil des ministres.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, les auteurs de la proposition et la commission du plan, qui s'est réunie deux fois à cet effet la semaine dernière, sollicitent que, dans le plus court délai, vous mettiez en discussion la proposition n° 318 et que vous en tiriez vos conclusions. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole contre la discussion d'urgence ?...

La commission du plan, de l'équipement et des communications a-t-elle des observations à présenter ?

M. Jacobson, *président de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* La commission du plan s'est exprimée dans le même sens que les auteurs de la proposition, c'est-à-dire en faveur de la discussion d'urgence.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

(*L'Assemblée, consultée, déclare l'urgence.*)

M. le président. La discussion d'urgence est décidée.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter de cette proposition.

Aux termes du 4e alinéa de l'article 62 du règlement :

« Lorsque la discussion d'urgence est décidée, une première délibération peut s'instituer sur un rapport verbal, qui devra être présenté dans un délai maximum de trois heures, le texte du projet, de la proposition ou proposition de résolution devant obligatoirement être, au préalable, distribué. »

La proposition a été distribuée sous le n° 318.

A quel moment la commission estime-t-elle pouvoir présenter son rapport ?...

M. le président de la commission. La commission du plan est prête à présenter son rapport immédiatement.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de la commission.

(*L'Assemblée, consultée, décide la discussion immédiate.*)

M. le président. La parole est à M. le président et rapporteur de la commission.

M. Jacobson, *président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, chaque année, votre Assemblée intervient à deux reprises au sujet des crédits qu'elle désire voir inscrits dans les lois budgétaires. Elle prend l'initiative — comme aujourd'hui — sans y avoir été invitée par le Gouvernement, de lui faire connaître quels crédits, d'après elle, doivent figurer dans la loi de finances et dans les deux lois portant le développement des crédits d'investissements destinés à toutes les parties de l'outre-mer. Vous intervenez une première fois au moment où la discussion s'instaure au sein du conseil interministériel, puis en conseil de Gouvernement. Ainsi vos conclusions peuvent être prises en considération avant que soient élaborés les textes des projets de loi. Le premier projet porte sur les dépenses d'équipement des services civils, comblées par la subvention de la métropole et figurant dans le budget ordinaire. Le deuxième projet de loi porte sur les dépenses d'investissements sociaux et économiques; il se réfère aux prêts et garanties s'inscrivant dans le budget extraordinaire. Enfin, ces deux projets de loi sont intégrés dans le projet de budget total, c'est-à-dire le projet de loi de finances, lequel groupe les dépenses par masses financières.

Je me permets de vous rappeler qu'en 1952, le 3 janvier, a été votée la loi portant les dépenses d'équipement des services civils; le 5 janvier a été votée la loi portant les dépenses d'investissements sociaux et économiques; enfin le 14 avril a été votée la loi de finances, dont deux articles ont disposé un correctif ultérieur par des abattements (article 6) et blocages (article 7), à définir dans un décret qui a été pris le 28 avril. Les trois projets de loi de 1952 vont avoir leur réplique en 1953, et c'est précisément pour les préparer qu'est instauré votre débat actuel.

Votre Assemblée a-t-elle des motifs d'intervenir auprès du Gouvernement ? A-t-elle des motifs d'être inquiète ? Indiscutablement, oui. Votre commission ayant approuvé intégralement la proposition n° 318, dans son exposé des motifs et dans ses conclusions, je ne ferai qu'un exposé raccourci et quelques commentaires.

Je dois toutefois ajouter que sur la proposition de nos collègues délégués des Etats associés une courte addition a amendé le texte qui concerne l'attribution budgétaire qui les intéresse. Il en sera parlé plus loin.

Pourquoi estimons-nous que, comme les années précédentes, il y a lieu de prendre aujourd'hui une initiative ? Nous sommes inquiets, anxieux même parce que nous connaissons les difficultés budgétaires qu'affronte le Gouvernement et qu'aura à résoudre, dans quelques semaines, le Parlement. Certaines dépenses de 1952 — les communiqués et la presse nous en ont informés — seront augmentées en 1953; les dépenses militaires croîtront, la France n'ayant pas obtenu des Etats-Unis l'aide sur laquelle elle comptait. Nous connaissons d'autre part le vaste plan de constructions scolaires que M. le ministre de l'éducation nationale a fait adopter dans son principe tout au moins, sinon dans ses modalités de financement; nous connaissons la campagne du ministre de la reconstruction, et de l'urbanisme pour le logement et l'accélération des réparations des dommages de guerre. Nous considérons bien entendu que tous ces combats menés en faveur de certains grands secteurs de l'activité nationale sont de bons et légitimes combats. Nous avons le souci de nous y associer, mais nous ne pourrions admettre qu'à côté de ces secteurs infiniment recommandables une autre grande activité, la promotion des populations et la prospérité de l'outre-mer, sous toutes ses formes, n'ait pas ses interprètes, ses combattants, ses avocats fervents qui réclament, eux aussi, un effort exceptionnel.

M. Montrat. Très bien !

M. le président de la commission. En présence d'un projet de budget de 1953 paraissant orienté vers un total de 3.800 à 4.000 milliards, dépassant donc de 300 à 500 milliards celui-ci de 1952, et en présence des dépenses considérables qui traduisent les impératifs de notre politique, nous entendons que les nécessités de l'équipement outre-mer trouvent dans la répartition des crédits, la place et le quantum que justifient les motifs, moraux, militaires, sociaux et économiques dont vous êtes pénétrés.

J'aborde maintenant les chiffres — en m'excusant de l'aridité d'un tel exposé — en examinant successivement les territoires d'outre-mer, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, les départements d'outre-mer et les Etats associés. Vous connaissez les conclusions auxquelles a abouti, avec les auteurs de la proposition, la commission du plan : inscrire, pour 1953, un total de 200 milliards de francs. Je spécifie qu'il ne sera question dans cet exposé que de francs métropolitains.

A titre documentaire, et afin de constituer une base de départ, voyons comment se situe la position en la présente année 1952.

Pour le total des investissements d'outre-mer, y compris le Maroc et la Tunisie, les lois budgétaires portent 131 milliards.

Après les abattements et blocages portés dans le décret du 28 avril, au total 9 milliards, les 131 milliards sont réduits à

122, lesquels représentent le total des payements à effectuer pendant l'année 1952.

Comment se situe alors notre demande pour 1953 ? Nous allons traiter successivement les quatre grands chapitres: d'abord les territoires d'outre-mer.

Je rappelle que nous entendons, sous cette dénomination, les dix-neuf territoires et les deux pays sous tutelle, qui relèvent du ministère de la France d'outre-mer. Ce sont donc vingt et une unités territoriales dont il sera tout d'abord question. En 1952, les lois budgétaires ont attribué 69 milliards et demi aux territoires d'outre-mer qui, après abattements et blocage, ont été ramenés à 66 milliards.

Mais, on dispose, en fait, de 80 milliards car, d'une part, on bénéficiait dès le 1er janvier 1952, d'un report de 8 milliards, d'autre part, d'autres moyens financiers sont venus augmenter les disponibilités, notamment des remboursements à la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Vous savez, en effet, que cet établissement est un organisme d'Etat qui prête, soit à des territoires, soit à des collectivités, soit à des particuliers concourant aux œuvres du plan; après un certain délai ces prêts impliquent restitution.

Des remboursements ont déjà été opérés. De telle sorte que, à la suite des 66 plus 8 égale 74 milliards déjà cités, on peut ajouter environ 6 milliards. Les organismes qui ont à régler des dépenses au titre « Plan des territoires d'outre-mer », disposent donc, cette année, de 80 milliards.

On ne peut dire aujourd'hui, deux mois avant la fin de l'année et probablement quatre ou cinq mois avant les comptes rendus à Paris, des dépenses de 1952, si, en fait, celles-ci atteindront intégralement les 80 milliards correspondant à des perspectives émises en juin dernier. Quoiqu'il en soit, plaçons-nous devant cette hypothèse: les dépenses en 1952, atteindraient 80 milliards. Quelle devrait alors être la situation pour 1953 ?

Les 80 milliards de 1952 concernent les chantiers, des fournitures, des réalisations qui se termineront en 1952. Mais ils se rapportent aussi à des affaires dont l'exécution se poursuivra en 1953 et peut-être même en 1954 et 1955, l'exécution de certains ouvrages demandant plusieurs années.

Une étude minutieuse du ministère de la France d'outre-mer, en se basant, bien entendu, sur les comptes rendus détaillés fournis par les gouvernements et les hauts commissariats, a fait appercevoir que pour les œuvres commencées en 1952 et non terminées le 1er janvier 1953, il sera nécessaire de disposer, comme crédits de payement en 1953, de 80 milliards.

Pour que l'on puisse avoir une image plus exacte de la question, peut-être faudrait-il dire que dans ces 80 milliards entre une somme due au rajustement des dépenses antérieures ? Chaque année jusqu'ici, on rajustait, soit en raison de l'application de formules de revision, soit pour colmater certaines omissions. Il n'en est pas moins vrai que la majeure partie des 80 milliards servira à la continuation des travaux en cours au 1er janvier 1953. Dans ces conditions, nous avons ainsi une donnée de base. Si nous nous déclarions satisfaits, en 1953, en voyant se poursuivre et peut être s'achever — pour certaines d'entre elles — les œuvres en cours en 1952, nous pourrions nous contenter d'un crédit de 80 milliards. Si nous nous trouvions en période terminale du plan décennal, ce serait notre position. On achève, on ne demande rien de plus.

Mais, au contraire, nous n'en sommes qu'au tiers du long parcours sur lequel se développe l'ensemble du plan décennal. Du point de vue du nombre des années, la moitié est déjà passée, du point de vue des crédits, nous en sommes au tiers puisqu'il y a eu la période de démarrage qui fut longue, où l'on a tâtonné et qui a comporté pour les années 1947 à 1951 un débit peu élevé. Nous sommes donc au tiers du chemin. Avons-nous le droit, à ce stade, de nous limiter à la continuation des opérations déjà commencées ? ou devons-nous, conformément à la loi du 30 avril 1946, qui est la charte du plan, et conformément à notre volonté, pendant dix années, de travailler pour le mieux-être et pour la prospérité des territoires, devons-nous chaque année entreprendre des opérations nouvelles ?

Le ministre de la France d'outre-mer ne marque pas d'hésitation à cet égard et un avant-programme de créations nouvelles a été dressé dès juin dernier. Ce programme portait sur 40 milliards de travaux pour 1953.

Le commissariat général au plan, qui revoit les questions après le département, a été plus limitatif. Il faut bien dire que l'optique de la rue Martignac concerne l'ensemble métropole et outre-mer et il n'est pas étonnant qu'elle soit alors plus sévère que ne le sont les ministères de tutelle qui défendent, au premier chef, les territoires. Le commissariat général du plan a estimé qu'au lieu d'investir 40 milliards dans les affaires à lancer en 1953, un montant de 20 milliards serait suffisant.

En définitive, le ministère de la France d'outre-mer a proposé 80 milliards pour les œuvres déjà commencées, plus 40 milliards pour les opérations nouvelles, soit 120 milliards. De son côté, le commissariat général au plan accorde 80 milliards pour la poursuite des entreprises anciennes et 20 pour les affaires nouvelles, soit 100 milliards. Nous nous trouvons donc en face de deux chiffres, d'une part 120, de l'autre 100 milliards.

Quelle position notre Assemblée adoptera-t-elle ? Je n'ai rien à vous suggérer à ce sujet car vous en avez déjà délibéré. Chaque année lorsque vous examinez les problèmes relatifs au plan d'équipement, lorsque vous prenez connaissance des chiffres, vous examinez non seulement ce qui concerne le premier exercice à venir, mais le problème de l'ensemble décennal.

On ne peut pas, en effet, détacher une tranche annuelle de la masse décennale, donc du crédit d'ensemble. Vous avez déjà étudié le problème, et lors de votre dernière délibération sur ce sujet — en décembre 1951 — vous vous êtes penchés sur une évaluation de dépenses portant sur un total de l'ordre de 850 milliards, et dans ce même débat, vous aviez considéré comme raisonnable, pour 1953, un crédit de 110 milliards.

Aucun fait depuis lors n'a modifié les données, infirmé vos arguments, ni votre conclusion. Aujourd'hui, vous trouvez la confirmation du bien-fondé de vos prévisions, puisque, si en décembre dernier vous avez dit: « 1953: 110 milliards » pour les territoires d'outre-mer, en juin et en juillet 1953, le ministère de la France d'outre-mer et le commissariat général au plan concluent provisoirement à deux montants: 100 et 120 milliards, qui cadrent exactement avec votre donnée avancée sept mois auparavant.

Cela dit, peut-on présenter d'autres arguments à l'appui de ce chiffre de 110 milliards ? Où en sommes-nous dans l'ensemble du plan ? La proposition vous indique que, à fin 1952, les dépenses totales auront été de 236 milliards. Il s'agit là de francs dépensés de 1947 à 1952 exclusivement, ayant donc des potentiels décroissants. Or, pour raisonner convenablement il convient d'utiliser une seule unité. Alors, adoptons les francs 1952: si vous valorisez, si vous indexez les francs 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951 en francs 1952, vous verrez que la dépense de 236 milliards en francs de 1947 à 1952 effectuée au 31 décembre prochain est, *grosso modo*, de l'ordre de 280 milliards en francs, tous de valeur 1952.

Par ailleurs, il a été évoqué une masse totale de 850 milliards. Les 280 milliards dépensés rapprochés des 850 milliards envisagés pour l'ensemble, correspondent à peu près au tiers du chemin à parcourir.

Mais il reste alors encore les deux autres tiers du plan à réaliser, c'est-à-dire dépenser 850 milliards moins 280 milliards, soit 570 milliards, en cinq années, 1953, 1954, 1955, 1956 et 1957. Comme la dernière année les dépenses iront en diminuant, prévoir 110 milliards pour 1953 et des montants plus élevés pour les trois années suivantes, c'est inscrire ce montant d'une façon harmonieuse et logique dans le graphique portant la courbe de variation des dépenses annuelles.

Il est un autre argument en faveur des 110 milliards: la discontinuité est mauvaise. En 1952, on dépense 80 milliards. Il vous est proposé 110 milliards pour l'année prochaine, l'allure est nettement croissante; elle compense partiellement le retard pris pendant les premières années; mais cette allure croissante ne représente pas un point irrégulier dans la courbe de variation et est parfaitement admissible...

M. Vignes. Très bien !

M. le président de la commission. Voilà donc un certain nombre d'arguments qui viennent à l'appui du chiffre de 110 milliards; les uns dus à la synthèse, d'autres à l'analyse. Pour le détail de l'emploi prévisionnel de ces 110 milliards, il le peut, à mon regret, être question d'ouvrir ici l'important document du ministère de la France d'outre-mer qui porte les programmes de 1953 pour tous les hauts commissariats et territoires et pour tous les secteurs — sociaux, économiques, infrastructure — du plan. C'est là une étude de détail qui relève surtout de l'exécutif, que nous ne pouvons pas discuter aujourd'hui en séance publique.

Voilà donc la proposition qui vous est faite — et c'est le premier terme de la conclusion du rapport — crédits de payement, territoires d'outre-mer, 1953: 110 milliards. D'une façon générale, on fait précéder l'examen des crédits de payement de celui des autorisations de programmes. Celles-ci constituent la manifestation d'une volonté parlementaire de dépenser certaines sommes, non seulement durant l'exercice étudié, mais

au cours des trois années suivantes. Ainsi ceux qui assurent l'exécution des plans peuvent-ils, s'il y a lieu, passer des commandes, signer des contrats, dont l'exécution se déroulera sur quelques années.

Où en sommes-nous en tant qu'autorisations de programme, au 31 décembre de cette année ?

Comme vous l'avez lu dans l'exposé des motifs, le total des engagements dépasse le total des payements de 51 milliards en chiffre rond.

En effet, si vous faites le total de tous les crédits inscrits au titre des autorisations de programme portés dans dix lois, du 30 mars 1947 au 14 avril 1952, vous trouverez un total de 264 milliards.

Si, dans les douze lois, du 7 octobre 1946 au 14 avril 1952, vous extrayez les crédits de payement, et si vous en faites l'addition, vous trouverez 213 milliards, et par suite, au 31 décembre de cette année, les autorisations de programme dépasseront les crédits de payement de 264 moins 213, soit 51 milliards.

Telle sera la position au 1er janvier de l'année prochaine. Si, par impossible, aucune nouvelle autorisation de programme n'était votée pour 1953, on aurait la possibilité de dépenser, en 1953 et éventuellement en 1954, le total des 51 milliards, dès à présent, autorisés et devançant les payements de 1952.

Que dire des nouvelles autorisations de programme demandées pour 1953 ? On se trouve encore dans la phase montante du plan; il ne peut donc être question de diminuer l'avance des autorisations de programme par rapport aux crédits de payement. Il faut maintenir à tout moment le surplomb des engagements lequel permettra de financer non seulement les œuvres à terminer dans l'année considérée, mais aussi d'assurer les continuations durant les années suivantes. Les 51 milliards d'avances des autorisations de programme sur les crédits de payement qui marqueront la position au 1er janvier prochain doivent donc se retrouver intégralement au 1er janvier 1954. En d'autres termes, il faudrait que pour 1953 les crédits de nouvelles autorisations de programme soient égaux aux crédits de payement de l'année; ainsi on se retrouverait au 1er janvier 1954 dans la même position qu'au 1er janvier prochain, c'est-à-dire avec une avance de 51 milliards de crédits.

La réponse à la question « que faut-il prévoir comme autorisations de programme » est simple: la même somme que les crédits de payement qui sont proposés, soit 110 milliards. Est-ce ce chiffre qui doit être porté dans les lois ? Nous répondons « non », parce que les lois métropolitaines n'inscrivent pas ni les opérations qui règlent les avances du Trésor à la caisse centrale, ni les avances faites par la caisse centrale aux territoires, celles-ci dépendent des assemblées territoriales. Au contraire la loi de finances a trait aux autorisations de programme qui concernent la subvention de la métropole aux territoires, qui ne constitue que l'une des trois parties des 110 milliards.

Quel est le montant représentant la subvention de la métropole ? Vous en avez lu le calcul dans l'exposé des motifs, je ne le reprends pas. Il s'agit de 58 milliards. La proposition que vous fait donc votre commission du plan est, pour 1953: territoires d'outre-mer, payements, 110 milliards; nouvelles autorisations de programmes: 58 milliards.

C'est là, mes chers collègues, que se termine, en tant que position quantitative, l'exposé que j'ai à vous faire pour les territoires d'outre-mer.

Chaque fois, que dans cette Assemblée, se sont posées les questions concernant l'équipement, plusieurs de nos collègues ont pris la parole pour donner leur avis sur ce que devraient être les plans, sur la manière dont il faudrait orienter les dépenses et les projets. Et comme nous demandons ici que soient lancées des œuvres nouvelles en 1953, comme, d'autre part, nous n'ignorons pas qu'on prépare un plan quadriennal, il est apparu que le moment était particulièrement choisi pour traiter, après les chiffres, quelques données d'ordre qualitatif. C'est pour cela que vous avez trouvé dans la proposition quelques propos sur les orientations du plan à modifier, à convertir.

Je voudrais simplement en citer les grandes idées. La première se résume en ces mots: « Beaucoup plus pour les brousses, moins pour les grandes villes. » (*Très bien! Très bien! Applaudissements au centre et à gauche.*)

Ceux qui voyagent outre-mer ont été frappés des efforts faits à Dakar, à Abidjan, à Douala, à Brazzaville, à Tananarive comme à l'intérieur même, à Bamako, à Fort-Lamy. Mais que représentent, au point de vue population, ces grandes villes ? Considérez l'ensemble des territoires d'outre-mer, les vingt et une unités territoriales dont je parlais tout à l'heure, dénombrez la population des cités et vous n'arriverez même pas à 2 millions d'habitants!...

M. Montrat. Non!

M. le président de la commission. ...j'ai eu de la peine à dépasser un million et demi. Puisqu'il y a 30 millions d'habitants dans les territoires d'outre-mer, on en conclut que 28 millions au moins sont dispersés dans l'intérieur, dans les petites bourgades, les petits villages, les petits groupes de cases...

M. Montrat. Et ils sont délaissés!

M. Griaulc. On aurait pu s'en apercevoir avant!

M. Montrat. On devrait s'en occuper davantage.

M. le président de la commission. Or, quel est le but poursuivi ? Relever la condition des moins évolués. Les hommes de Dakar, de Brazzaville, tout intéressants qu'ils soient, ne sont pas les plus malheureux, les moins évolués. Au contraire, ceux que nous rencontrons dans les parcours de l'intérieur, vivent encore — il faut le dire, non pour critiquer le passé, mais pour nous déterminer une action plus vigoureuse dans l'avenir — dans une situation à peine différente de celle de 1946, que voulaient modifier et la Constitution française et loi sur le plan.

M. Montrat. Nous sommes d'accord.

M. le président de la commission. C'est là une des grandes directives nouvelles sur lesquelles jamais on n'insistera assez, parce qu'elle rencontre de la résistance, causée non par la mauvaise volonté, mais par les difficultés pratiques. Il est, en effet, difficile d'atteindre pour leur mieux-être, cette quantité innombrable de petites collectivités, de petites bourgades, de leur apporter les bienfaits de la santé, l'enseignement orthodoxe ou l'éducation de base, de créer, pour elles, des points d'eau, de leur procurer une alimentation meilleure. Il est, en résumé, extrêmement difficile de répartir son action entre une foule de parties prenantes.

Voilà la difficulté à vaincre. On est déjà parvenu à quelques résultats. La précision et la fermeté avec lesquelles votre Assemblée s'est exprimée dans ce sens plusieurs fois a incité le ministère de la France d'outre-mer à prévoir dans ses projets actuels, pour 1953, des crédits pour l'encadrement rural.

M. Borrey. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Borrey avec l'autorisation de l'orateur.

M. Borrey. Je lis dans la proposition, page 14, au paragraphe « Paysannat », que « des dizaines et des dizaines de milliards même ont été mis à la disposition de sociétés, d'organisations spéciales pour la modernisation agricole ».

Allons-nous dorénavant continuer à supporter ces dépenses ? On a commencé quelque chose. Que va devenir ce début de réalisation qui peut demander, pour aboutir, des années, si nous ne continuons pas à fournir de l'argent ? Est-ce une faillite ?

M. le président de la commission. Je répondrai à mon éminent collègue et ami, M. le président Borrey, en justifiant d'abord les termes du rapport qu'il vient de citer.

Il est très exact que des milliards aient été dépensés dans de grandes entreprises industrielles et agricoles; j'en citerai une ou deux.

M. Montrat. Où cela ?

M. le président de la commission. L'office du Niger a dépensé 27 milliards pour une production jusqu'ici insignifiante. Il faut toutefois ajouter que les travaux de mise en valeur du Moyen-Niger dans les plaines du Macina, datent de 1925; les 27 milliards ont donc été dépensés en vingt-sept années.

M. Montrat. Il s'agit là uniquement de l'office du Niger.

M. le président de la commission. Je vous donne un autre exemple plus récent. A juste titre, on entend donner la priorité à l'alimentation de l'indigène. Le riz en Afrique occidentale française en est certainement le meilleur élément et prime l'arachide et le mil.

M. Montrat. C'est exact.

M. le président de la commission. On a entrepris d'aménager, le long du fleuve Sénégal et sur sa rive gauche, des casiers à riz; mais le casier qui se termine aujourd'hui, près de Richard-Toll, a coûté 6 milliards pour une production de riz de l'ordre de 15.000 tonnes. Si l'on rapproche ces deux chiffres, 6 milliards d'un côté, 15.000 tonnes de l'autre, on ne peut que juger combien le rendement est insuffisant.

M. le président Borrey veut bien m'interroger quant à l'avenir; je suis forcé de situer ma position. Je n'appartiens pas à l'exécutif. Je puis tout au plus, au nom de cette Assemblée, dire au comité directeur du F. I. D. E. S. que vous ne voulez plus de dépenses de cette espèce...

M. Kontrat. Très bien!

M. le président de la commission. ...dans des régions où il n'y a pas d'habitants, où la main-d'œuvre est amenée par immigration. Et comme bien entendu il n'est plus question de travail forcé, on attire les travailleurs à coup d'avantages: on leur offre des maisons, on leur donne des ustensiles, on leur assure une rémunération élevée; on leur donne des avantages qui coûtent si cher que finalement le rendement de l'opération en est fortement affecté.

Je répondrai à M. Borrey qu'il est indispensable que nous menions tous ce combat pour la brousse, en atténuant fortement les crédits destinés à la grande ville. Vous le pouvez, mes chers collègues, dans vos assemblées territoriales, puisqu'aucun programme n'est exécuté sans l'accord de celles-ci. Nous vous supplions donc d'intervenir auprès des conseils généraux pour que ne soient plus accordés d'importants crédits aux grandes opérations agricoles, industrielles, hormis quelques cas particuliers, mûrement et prudemment étudiés à l'avance, tels celui du Niari au Moyen Congo qui paraît se révéler de façon avantageuse.

M. Montrat. Me permettez-vous de poser une question ?

M. le président de la commission. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. Montrat avec l'autorisation de l'orateur.

M. Montrat. Mon cher président, vous exprimiez il y a quelques instants le désir de toute l'Afrique noire de ne pas voir engager de grands crédits pour l'industrie, investissements qui souvent ne s'avèrent pas rentables Nous savons que vous êtes partisan d'encourager les petites industries locales, comme celles de Guinée où, vous avez pu vous en rendre compte, le long du Niger les associations locales agricoles ont institué des casiers dans un pays particulièrement propice aux cultures rizicoles; vous connaissez les efforts du territoire, et le rendement obtenu; vous savez qu'il pourrait être bien meilleur si le territoire recevait un crédit du plan. Pourriez-vous nous dire ici ce que vous pensez de ces petites propriétés locales qui ne demanderaient qu'à s'agrandir si elles avaient les crédits nécessaires.

Les conseils généraux, dites-vous, doivent voter des crédits non plus pour des grandes entreprises, mais pour les petites entreprises. Que pensez-vous de celles que l'on trouve tout le long du Niger, depuis sa source jusqu'à la frontière de la Nigeria ? Croyez-vous que nous pourrons obtenir les crédits nécessaires pour les agrandir et les perfectionner ?

M. le président de la commission. J'interromps mon exposé pour répondre à notre collègue M. Montrat.

Nous voulons, d'une part, que l'on ne dépense plus ces sommes considérables pour les grandes entreprises agricoles, industrielles et, d'autre part, nous désirons que ne soient aucunement diminués les crédits destinés à la mise en valeur de la terre. Mais c'est l'aide au paysannat qui doit, au premier chef, caractériser l'action.

De quelle façon ? En donnant aux cultivateurs, d'abord, des ustensiles modernes adaptés, pour augmenter leur productivité. Ensuite, en leur fournissant de petits engins d'utilisation collective.

M. Montrat. Des pileuses mécaniques, comme l'avait proposé l'un de nos collègues.

M. le président de la commission. ...des semences sélectionnées. Il faut leur montrer les méthodes perfectionnées, augmenter leur productivité en les faisant instruire par des moniteurs de culture. Il faut aussi leur accorder des crédits

Des expériences très utiles ont été faites. M. Cazelles, accompagné d'autres collègues, a fait, à ce sujet, un voyage aux conséquences intéressantes en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française. Ils ont étudié la manière d'adapter les S. A. R. algériens à l'Afrique noire. En Algérie, au Maroc, en Afrique occidentale, au Cameroun, etc..., il y a avec les secteurs d'amélioration rurale, les secteurs de modernisation et les fonds d'équipement rural, des départs d'organisation tendant à relever la productivité et le bien-être du paysannat. Mais le problème est si vaste, les parties prenantes sont si dispersées, qu'il ne peut se résoudre dans l'immédiat.

M. Cazelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cazelles, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Cazelles. Mon cher président, je me permets, puisque vous m'avez cité, de dire qu'au cours du voyage qu'avec divers collègues, j'ai effectué en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, il nous a paru essentiel de mettre à la disposition des autochtones les moyens de produire. Il faut, d'une part, s'attacher le plus rapidement possible à définir le régime de la propriété foncière et, d'autre part, organiser le crédit pour permettre à ces petits agriculteurs de faire une culture normale plutôt que de leur donner, comme on l'a fait dans certains cas, des outils qui ne conviennent pas à leur manière de travailler.

M. Montrat. C'est exact!

M. le président de la commission. En ce qui concerne le régime de la propriété foncière réclamé par M. Cazelles, il dépend de notre Assemblée de susciter la promulgation des textes législatifs.

Par contre, les crédits dont vous parlez ne relèvent pas du Parlement puisqu'ils dépendent, à la fois, du comité directeur du F. I. D. E. S. et des assemblées territoriales. La tendance de ces derniers temps tend à augmenter les crédits mis à la disposition des cultivateurs. Les crédits agricoles existent dans plusieurs territoires. La répartition de ces crédits n'est peut-être pas parfaite, mais la tendance est indiscutablement bonne. Nous ne pouvons que désirer son extension au maximum.

Je reprends mon exposé. Après avoir parlé de l'effort à accomplir pour les populations de la brousse, il se pose une deuxième question majeure: l'accroissement de la production. Mais le seul fait qu'un investissement soit rentable ne suffit pas.

Je me permets, une fois de plus, d'attirer votre attention sur la manière de voir suivante: il faut non seulement que la rentabilité soit assurée, mais il faut que, de plus, le niveau de vie de l'autochtone soit amélioré, directement ou indirectement. En d'autres termes, notre pays, avec les crédits qu'il met à la disposition de l'outre-mer, ne cherche pas à faire des affaires dont le revenu soit convenable comme le ferait un banquier ou un industriel en quête de bons placements pour ses disponibilités.

Il faut que les deniers publics, si difficilement obtenus, profitent, au premier chef, aux populations. Ceci implique, en général, la mise en valeur agricole là où il y a des populations, et non pas où on est forcé de les amener. On ne pourra admettre, avec l'argent de l'Etat, la création d'exploitations dans les régions non peuplées que si les résultats sont à ce point prospères qu'ils permettent une dîme très élevée au profit des territoires du gouvernement général ou de l'Union française.

M. Montrat. A l'Union française !

M. le président de la commission. Mes chers collègues, une troisième directive figure au rapport: « Moins de travaux publics ». On a dépensé des sommes considérables pour les travaux publics; jusqu'ici 60 p. 100 des investissements ont servi aux ports de mer, aux chemins de fer, aux routes...

M. Montrat. Aux aérodromes.

M. le président de la commission. ...aux aérodromes — fort peu, trop peu — à la navigation intérieure. Ces dépenses ne sont pas en rapport avec le bien-être que l'on peut en attendre et puisque les crédits sont limités, nous demandons que les dépenses destinées aux travaux publics soient diminuées; que l'on fasse des routes beaucoup moins chères — vous connaissez la question — que l'on se serve dans une forte mesure de ce qui existe en l'améliorant. Pour les grands bâtiments publics, les hôpitaux par exemple, que l'on utilise ce qui existe; les installations sont généralement convenables, décentes; il convient seulement de les agrandir, de les moderniser mais non de démolir un ensemble pour rebâtir aux prix très élevés de la construction actuelle.

La quatrième tendance doit être de vérifier si l'importance des fonds que l'on investit est bien en rapport avec les résultats que l'on en attend. L'exemple des casiers à riz de Richard Toll illustre cette considération.

Je m'en tiendrai là, mes chers collègues, pour les territoires d'outre-mer.

M. Montrat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Montrat avec la permission de l'orateur.

M. Montrat. Puisque M. le président Jacobson en a terminé avec l'Afrique noire, je voudrais lui rendre hommage au nom de mon pays et en mon nom personnel pour les efforts qu'il

n'a cessé d'accomplir dans l'intérêt général depuis cinq ans qu'il préside nos séances de la commission du plan.

Nous savons tous, nous, Africains, élus de l'Afrique noire, ce qu'il a fait à la commission du plan et au sein du comité directeur du F. I. D. E. S. dans l'intérêt de la mise en valeur économique et sociale de notre pays.

J'ai eu l'honneur de faire partie de la mission de M. Cazelles en Afrique du Nord en 1949. Je connais son travail et ses projets. Je suis certain qu'il a dû essayer de mettre en valeur les améliorations constatées selon le plan de M. le président Jacobson.

On a parlé à différentes reprises d'une mise en valeur minière en Guinée qui comporterait un projet plus important que tout ce que l'on a envisagé jusqu'ici: il s'agirait de la bauxite de la région de Konkouré, de la région de Dabola, de Kindia, que vous connaissez sans doute et de la création d'un barrage sur le fleuve Koukouré. Il s'agit également de la construction d'un lycée à Conakry selon les derniers vœux du conseil général.

Où en sont ces questions ? Je sais que M. André Marie a présenté au Gouvernement un projet immense de reconstructions scolaires nouvelles qui se chiffre à des centaines de milliards mais qu'il n'en a pas prévu autant pour l'Afrique. C'est décevant car je ne peux en aucune façon détacher l'Afrique de l'Union française et je sais que lorsque nous aurons une évolution sociale, politique, économique, nous la ferons dans le cadre de l'Union française.

Le ministère de la France d'outre-mer, qui fait de grands efforts comme vous venez de le dire, comprendra aisément, je le souhaite, qu'il faut essayer de répandre l'instruction publique dans nos villages, non plus dans les grandes villes saturées d'écoles, qui ont beaucoup d'élèves — 45 p. 100 à 60 p. 100 d'enfants scolarisables dans les villes pour 1,08 p. 100 dans la brousse —. Il faut demander au Gouvernement d'étudier ce cas particulier. La brousse a besoin d'évoluer et de connaître la France...

M. Cianfarani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cianfarani avec l'autorisation de l'orateur.

M. Cianfarani. Messieurs, j'aurais aimé mieux entendre l'exposé de notre collègue et ami M. Montrat — je n'en ai saisi que quelques bribes — mais j'ai très bien entendu l'éminent président de la commisison du plan, M. Jacobson.

Il faut nous garder de deux excès, mon cher président: le premier serait de faire un effort important pour des investissements ou immobilisations spectaculaires et somptuaires; le deuxième d'éparpiller, en poussière d'aides individuelles inconsistantes et éphémères, d'outils, d'ustensiles, comme vous avez dit tout à l'heure, l'effort de la France dans ces territoires.

M. Montrat se plaignait tout à l'heure du manque d'écoles. Je lui demande de réfléchir, car il faudra par la suite, lorsque, avec les fonds du F. I. D. E. S. ces écoles seront construites, que les territoires en supportent les frais de fonctionnement et d'entretien, etc. Avec quels moyens ?

M. Borrey. Ils ne demandent pas mieux, monsieur Cianfarani !

M. Montrat. Nous verrons cela, monsieur Cianfarani.

M. Cianfarani. Ils ne demandent pas mieux, mais ils adressent en même temps un signe de détresse à la métropole pour qu'elle comble les déficits budgétaires. (*Interruption.*)

M. Cianfarani. Pardon, je continue. Mes chers collègues, laissez-moi parler. Il faudrait tout de même considérer que les dépenses pour la création d'œuvres de bases comme, par exemple, les barrages et canalisations, les routes et chemins de pénétration dans la brousse, les ports fluviaux et maritimes, les chemins de fer, les rénovations, équipements et modernisations agricoles et forestiers, la recherche scientifique, l'amélioration des productions vivrières, industrielles et forestières, oléagineux, textiles, cellulose, etc., sont nécessaires.

C'est seulement lorsque le territoire sera doté de moyens puissants de production qu'il pourra trouver les revenus réguliers et suffisants pour supporter la charge des dépenses administratives et de fonctionnement social, laquelle charge peut être évaluée entre 15 et 20 p. 100 du montant des investissements effectués dans les territoires. S'il est nécessaire d'aider les paysans de la brousse, je dis que cet effort doit être fait par les assemblées locales (*très bien! à gauche*) par les assemblées territoriales, et que l'effort de la métropole doit porter sur des créations durables, définitives, qui soient véritablement des sources de revenus et de richesses pour le pays. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Montrat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Montrat avec l'autorisation de M. le rapporteur.

M. Montrat. Je remercie notre ami M. Cianfarani, qui est un grand défenseur de la métropole. Nous ne sommes pas exigeants, monsieur Cianfarani, nous, les Africains. Il a été démontré, tout à l'heure, que l'Assemblée de l'Union française était très modeste dans toutes ses demandes de crédits.

Mais il y a une chose que je ne comprends pas. Financer et équiper de grandes entreprises, c'est une belle chose, j'en suis d'accord. Mais, présenté ainsi, cela revient à dire qu'il faut laisser la majorité du pays, c'est-à-dire les paysans, dans l'ignorance absolue.

Et comment voulez-vous faire quelque chose de grand, de beau, si ceux qui sont appelés à travailler, à accomplir ces travaux qu'ils encouragent, ne savent rien, restent dans l'ignorance ? Que voulez-vous faire d'un forgeron qui n'a pas appris son métier, d'un instituteur qui n'a pas été dans une école normale, d'un électricien qui n'a jamais été dans une usine d'électricité ? Non, monsieur Cianfarani. Nous sommes d'accord sur certains points, mais laissez évoluer nos paysans, laissez-leur apprendre un métier, qu'il puissent faire vivre leur pays pour pouvoir aider la France. Nous avons besoin d'apprendre, nous avons soif d'apprendre.

M. le président de la commission. Mes chers collègues, je suis très intéressé, bien entendu, par les interventions, mais je crois qu'il serait utile que nous revenions vers l'axe du sujet: les crédits.

Bien entendu, chaque fois qu'en cette Assemblée, généralement deux fois par an, les crédits du plan sont discutés, l'occasion se présente d'exprimer toutes les idées et, pour ma part, je suis enclin à les susciter. Aussi, sans vouloir longtemps m'écarter de la question des crédits, d'un mot, je répondrai à M. Montrat, en le remerciant tout d'abord des paroles qu'il m'a adressées personnellement et auxquelles je suis sensible, d'autant qu'elles sont exprimées par un collègue élu de la Guinée, territoire au beau présent et aux intéressantes perspectives.

M. Montrat. Merci, monsieur le président.

M. le président de la commission. Notre collègue a parlé du très grand projet de mise en valeur minière et énergétique de la Guinée.

M. Montrat. J'ai parlé aussi du lycée.

M. le président de la commission. Il m'a interrogé à ce sujet. Je ne parlerai pas des bauxites de l'île de Loos, les exportations vers le Canada vont commencer; je ne parlerai pas non plus du minerai de fer de Conakry, dont le début de l'exploitation sera aussi prochain. Notre collègue a visé plus particulièrement les richesses en aluminium de l'intérieur, de la région de Kindia, les gisements voisins de Friagbé, sur le chemin de fer de la Guinée.

M. Montrat. Et d'Aboula.

M. le président de la commission. Les bauxites s'y trouvent en quantité quasi illimitée; leur teneur en aluminium est satisfaisante, 25 à 30 p. 100, les gisements, superficiels, donc facilement exploitables.

Toutefois, étant donné leur éloignement de la mer, ces bauxites, à l'état brut et même concentré, ne supportent pas, le coût du transport de leur point d'extraction au port de mer. Dans ces conditions, ou bien on laissera cette richesse dormir, ou bien on en extraira sur place l'aluminium. Or, à cette fin, il faudrait recourir à l'électro-chimie, c'est-à-dire au four électrique qui comporte une consommation considérable de courant électrique.

M. Montrat. Oui, mais c'est faisable.

M. le président de la commission. Pour obtenir la puissance désirable, il serait nécessaire de barrer une vallée, celle du Koukouré et d'installer une usine de force hydro-électrique d'une puissance d'environ 150 à 200.000 kilowatts en vue d'une production annuelle de 100.000 tonnes d'aluminium. Jusqu'ici aucun de nos territoires d'outre-mer ne possède une installation d'une telle importance; pour s'en faire une idée on peut considérer qu'une telle usine correspondrait sensiblement à la moitié de la captation du Rhône à Génissiat.

M. Boisdon. C'est quatre fois Edéa !

M. le président de la commission. Beaucoup plus!...

Il s'agit d'envoyer le courant de l'usine hydro-électrique à 60 kilomètres, à l'usine électro-chimique, et là, de dégager l'aluminium du minerai. Si l'on pouvait faire cela, ce serait une très belle œuvre de mise en valeur, d'obtention d'une richesse dont devrait bénéficier la population guinéenne.

M. Montrat. Ne le pouvons-nous pas ?

M. le président de la commission. Mais il y a deux conditions majeures: 1° l'aluminium ne peut être extrait à un prix convenable que si le courant est extrêmement économique, c'est-à-dire, d'après les spécialistes, de l'ordre d'un franc métropolitain le kilowatt-heure. Or, jusqu'ici, en Afrique, le courant a toujours coûté beaucoup plus cher; 2° il faudrait pouvoir disposer de crédits à investir dont le montant, dans l'état actuel des études, ne peut encore être précisé, mais qui paraissent devoir nettement dépasser 50 milliards. Le plan ne peut faire face à une telle dépense. Peut-être pourra-t-il y consacrer 10 milliards, répartis sur cinq années; l'industrie française de son côté pourrait peut-être en fournir autant; et alors se posera un problème que je ne voudrais qu'effleurer aujourd'hui: c'est la participation des capitaux étrangers.

M. Montrat. Il n'en faut pas!

M. le président de la commission. En tout cas, pour répondre à notre collègue, je me résume: il y a de grandes richesses qui dorment dans le sol de la Guinée; il est possible que l'on puisse en tirer de l'aluminium, qui est actuellement demandé par nombre de pays parmi lesquels la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

La possibilité de produire au prix mondial l'aluminium provenant de la région de Kindia dépend des possibilités de fournir du courant à un prix très bas et de réaliser un financement qui paraît devoir être de l'ordre de 60 à 70 milliards. Rien n'est décidé: le projet fait l'objet d'une étude très sérieuse effectuée concurremment par l'administration, la Société Energie de Guinée, assistée d'Electricité de France et des principales firmes françaises d'électro-chimie.

En ce qui concerne le lycée dont vous avez parlé, l'affaire n'est pas encore venue à jour. Seul un crédit d'études a été attribué.

Des instances pressantes ont été faites, d'une part, auprès du ministère de la France d'outre-mer, et, d'autre part, auprès du comité directeur du F. I. D. E. S., pour que cette affaire reçoive un accueil favorable; mais, à la base, il faut que le conseil général donne son accord.

M. Montrat. Si, le conseil général s'est prononcé pour la construction d'un lycée à Conakry, au cours de sa dernière séance du mois d'avril.

M. le président de la commission. Voilà une information différente de celle qui m'est parvenue. Dans ces conditions, la réalisation devrait pouvoir être décidée prochainement, et déjà, dans le programme 1953, pourraient être prévus des fonds pour le démarrage.

M. Montrat. Merci, monsieur le président.

M. le président de la commission. Je répondrai maintenant à M. Cianfarani. Je comprends parfaitement l'inconvénient que présente une distribution de « poussières ». Il faut trouver la juste mesure et cette juste mesure, d'après la commission du plan, aux travaux de laquelle notre collègue a collaboré avec tant de distinction et — j'ose dire — de ferveur, pendant cinq années, cette juste mesure — dis-je — n'a pas été tenue jusqu'ici. Quand on dépense 60 p. 100 des investissements pour les grandes œuvres d'infrastructure, on investit trop peu pour les petites et notamment pour la vie rurale. Par conséquent, si vous voulez bien, nous dirons que cette question de mesure demanderait, non pas la suppression des grands travaux, mais l'inversion des pourcentages 60 p. 100, 40 p. 100 relatés plus haut. Il n'est pas question d'abandonner ni les ports, ni les chemins de fer, ni les routes — encore moins les aérodromes.

Mes chers collègues, une ou deux fois, nous avons effleuré la question des « aérodromes ». La question est si importante que je me permets, au sujet de l'orientation du plan, de vous en reparler. Il est indispensable que des crédits suffisants — je ne dis pas importants — soient affectés aux bases aériennes. L'aérodrome, c'est le moyen d'évacuation d'un grand nombre de produits. Déjà, la viande part par la cargo-aviation. Demain, probablement, le coton pourra également emprunter la voie aérienne. Ensuite viendront d'autres produits et peut-être même des minerais, préalablement concentrés. Seulement, les terrains ne s'y prêtent pas. Telle base convient pour des « Constellations », telle autre pour des DC 4 ou des DC 3. Un même type d'avion commercial doit pouvoir atterrir à peu près partout. Il faut que les rotations soient économiques, avec, à la montée et à la descente, des coefficients de remplissage satisfaisants.

Il faut surtout une amélioration de l'infrastructure des 40 ou 50 terrains secondaires de l'Afrique occidentale, du Togo, du Cameroun et de l'Afrique équatoriale, avec éclairage de nuit, radiophares et en général, tous dispositifs assurant la sécurité et évitant les pertes de temps.

Les crédits jusqu'ici mis à la disposition des bases aériennes sont insuffisants, alors que les montants affectés aux grands travaux publics ont peut-être été excédentaires.

Mes chers collègues, j'en arrive — et j'essaierai d'être bref — à l'Afrique du Nord, à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc.

Je résume deux positions: la première: le passé; la deuxième: le présent.

Le passé: ces trois pays sont relativement évolués, par rapport à l'Afrique noire. La moitié de la population — les trois pays comptent ensemble 21 millions d'habitants — est presque maritime, ou, en tous cas, n'habite pas très loin de la côte. Elle a donc bénéficié de la proximité des civilisations méditerranéennes, et elle s'en ressent favorablement.

Cette évolution permet une promotion rapide, parce que de tels pays disposent de cadres, de main-d'œuvre spécialisée, de matériel, et, jusqu'à cette année, de crédits. C'est ce qui fait qu'en 1952, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc vont, ensemble, probablement utiliser 110 milliards, alors que l'ensemble de tous les territoires d'outre-mer n'en dépenseront que 80. Voici le fait du passé.

Quant au présent, le problème majeur est conditionné par une démographie progressant à une allure extraordinairement rapide. L'Algérie et le Maroc, qui ont respectivement 8,6 millions et 8,9 millions d'habitants, voient chaque année leur population s'accroître de 150.000 individus en excédent sur les décès.

La Tunisie, qui n'a que 3 millions et demi d'habitants, enregistre pourtant un excédent de naissances sur les décès de 50.000 unités par an. C'est considérable. Ceci crée, pour les responsables de ces pays, des obligation aux points de vue santé, enseignement, habitat. La France consciente de ces obligations, a pris des dispositions importantes; un exemple est cité dans la proposition: rien qu'en Algérie, chaque année, le programme scolaire prévoit la création de 600 classes nouvelles, ce qui coûte extrêmement cher. Jusqu'ici, l'Algérie et le Maroc assumaient un peu plus de la moitié des dépenses d'investissement, et la métropole le complément. Il n'en est pas moins vrai que l'Algérie et le Maroc ont asséché ainsi leurs caisses de réserve, non seulement en raison de leur participation aux créations nouvelles, mais également en raison des dépenses de fonctionnement, que rappelait M. Cianfarani, et qui sont de l'ordre de 15 à 30 p. 100 du coût initial de l'établissement. Ces pays connaissent donc des difficultés financières. Il convient néanmoins que soit poursuivi l'effort en cours en faveur de cette population croissante, effort qui exige de la France une participation accrue. C'est ce que nous proposent vos commissaires, en portant la contribution du budget français, pour l'ensemble des trois parties de l'Afrique du Nord, au chiffre de 67 milliards.

J'en arrive aux nouveaux départements d'outre-mer. Trois d'entre eux présentent des points communs: la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, départements insulaires où la population est de l'ordre de 250.000 habitants — un peu plus pour la Guadeloupe et la Martinique, un peu moins pour la Réunion. Le quatrième département, celui de la Guyane, terre continentale, s'en différencie sensiblement.

Dans les trois départements insulaires, il reste beaucoup à faire; une transformation eut lieu lors de la départementalisation des anciens territoires; des personnels ont été remplacés; certains dénoncèrent un ralentissement momentané, causé par le changement du statut; d'autres ne virent que des prétentions plus grandes, les départements étant soumis à la législation métropolitaine.

Quoiqu'il en soit, cette année-ci, l'on pourra probablement dépenser 8 milliards pour ces populations, dont l'état de santé n'est pas satisfaisant; elles souffrent de la tuberculose, du paludisme; elles sont sous-alimentées et ont trop facilement le rhum à leur portée. D'autre part, ces populations intelligentes aspirent à une scolarisation contrariée par l'insuffisance des locaux. Il y a, je le répète, beaucoup à faire. Dans le domaine économique, malheureusement, ces trois îles sont quasiment soumises à la monoculture de la canne à sucre, avec son succédané, le rhum. Des essais sont poursuivis en vue du développement de cultures variées par le ministère des affaires économiques et le ministre de l'intérieur, dont le projet de budget prévoit, pour les quatre départements, environ 14 milliards.

Je ne vous ai pas parlé du quatrième département, la Guyane, à peine peuplé: 37.000 habitants. C'est, bordé par la bande côtière, un énorme espace presque entièrement forestier.

Jusqu'ici, le pays est pauvre en valeurs tangibles, mais les richesses en potentiel y sont considérables, que ce soit du point de vue agricole — la forêt, la banane — ou dans l'ordre minier — l'or et la bauxite. Un effort louable a été fait ces dernières années. On a créé un bureau minier, un bureau agricole et forestier, un centre d'immigration; on a l'impression que l'économie du département commence à s'éveiller.

Le ministère de l'intérieur a donc établi un projet de travaux d'équipement, pour 1953, se montant à environ 14 milliards. Vos commissaires du plan ont la certitude qu'on ne pourra, en 1952, dépenser que 8 milliards. Il faut toutefois reconnaître que d'importants équipements de production ont été mis en place en 1952. Votre commission s'est ainsi arrêtée au chiffre avancé par les auteurs de la proposition, soit 12 milliards.

Enfin, mes chers collègues, il me reste à vous entretenir des Etats associés. (*L'orateur se tourne vers MM. les conseillers représentant les Etats associés.*) Jamais cette Assemblée n'a voulu s'occuper de crédits sans aussitôt penser au Viet-Nam, au Cambodge, au Laos, que représentent nos collègues qui siègent dans ce secteur de l'hémicycle. Chaque année, dans vos propositions au Gouvernement ou à l'assemblée souveraine, vous avez recommandé l'octroi de crédits aux Etats associés. Il est vrai que différentes inscriptions ont été obtenues; malheureusement, elles n'ont pu, jusqu'ici, être suivies d'efficacité. Sur 8 milliards inscrits en 1950 dans le projet de loi de finances, 5 milliards furent retenus dans la loi. Mais, en fonction d'une certaine orthodoxie du ministère des finances, ce crédit figurait dans les prêts et garanties, et non dans les subventions. Il fallut donc demander l'accord des gouvernements locaux sur les prêts; cet accord ne put être donné. Le même problème et la même difficulté se sont présentés en 1951. Les crédits ont été ramenés à 3,5 milliards; on a essayé, sans aboutir, d'obtenir la justification de l'emploi de ce montant et la signature des conventions de prêts, à leur mise au point. Dans ces conditions, les crédits sont tombés en annulation. On a tenté, en 1952, de les rétablir. Ce n'est pas encore chose faite.

Vos commissaires du plan ont pensé, avec les auteurs de la proposition, que la somme demandée étant relativement faible — 10 milliards —, de même que la France donne à ses territoires d'outre-mer, à titre de subvention et sans qu'il soit question de prêt, une aide fraternelle, de même elle peut et doit accomplir un geste analogue, geste de bonne associée, vis-à-vis de pays qui connaissent les difficultés que l'on sait, auxquels nous unissent des liens réciproques de franchise, de confiance et de solidarité.

C'est pourquoi, nous écartant de l'orthodoxie de la rue de Rivoli, nous n'avons pas proposé un prêt de 10 milliards, mais bien une subvention de ce montant, afin que, quoique la pacification ne soit pas encore terminée, les Etats associés puissent donner un nouveau démarrage à leur mieux-être social et économique.

C'est ici que j'intercale l'amendement proposé en commission du plan par nos collègues des Etats associés. Ils nous ont dit en substance: Nous sommes sensibles à la proposition tendant à ce que la France, préoccupée de graves difficultés budgétaires, se penche vers nos pays en leur offrant une subvention. Mais nous n'entendons pas dépenser arbitrairement les sommes mises à notre disposition; nous voulons, au contraire, ne les utiliser qu'avec l'accord de votre pays.

La commission du plan a apprécié le fait qu'une telle condition liée à l'octroi de la subvention fût proposée sur l'initiative de nos collègues des Etats associés. Elle s'y est aussitôt ralliée, à l'unanimité.

C'est ainsi, mes chers collègues, que vous sont proposés, pour 1953, 10 milliards destinés aux œuvres nouvelles des Etats associés, dont l'exécution, nous le souhaitons fermement, commencerait un avant-plan assez net.

Mes chers collègues, votre commission conclut par la proposition dont M. le président voudra bien vous donner lecture. Je crois qu'en l'adoptant, non seulement vous marquerez votre souci que soient tenues les promesses de la loi du 30 avril 1946, mais que, vous élevant au-dessus des textes, vous donnerez à nouveau un solide témoignage de la solidarité de cœur et d'esprit qui anime les populations de l'Union française, métropole et outre-mer. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Cazelles, suppléant M. Antonini, rapporteur pour avis de la commission des affaires financières.

M. Cazelles, *rapporteur par intérim de la commission des affaires financières, saisie pour avis.* Mesdames, messieurs, mes chers collègues, la commission des affaires financières a délibéré ce matin sur le rapport présenté par M. Jacobson au nom de la commission du plan. En l'absence de son président, M. Antonini, et des deux vice-présidents, je suis chargé de faire connaître le point de vue de la commission des affaires financières sur la proposition de M. Jacobson.

La commission des affaires financières, considérant que ce texte ne comporte que des suggestions à faire au Gouvernement, se réserve la possibilité de discuter à fond de ces problèmes lorsque nous serons saisis par le Gouvernement de l'allocation des crédits à consacrer au fonds d'investissements. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à Mme la princesse Yukanthor.

Mme la princesse Yukanthor. Mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier M. Jacobson et ses collègues d'avoir pris l'initiative de déposer sur le bureau de notre Assemblée une proposition tendant à demander au Gouvernement de la République française des crédits suffisants pour des dépenses d'investissements en territoires et pays d'outre-mer pour l'exercice 1953.

J'en suis d'autant plus heureuse que les auteurs de cette proposition ont réservé dans leur texte un chapitre pour les Etats associés.

Ceux d'entre vous qui étaient présents en mars 1951 se rappellent sans doute que j'avais alors déposé une proposition tendant à demander au Gouvernement de la République une aide technique et financière — proposition n° 237, annexée au procès-verbal de la séance du 17 octobre 1950 et adoptée au cours de la séance du 20 mars 1951.

Mais cette proposition, adoptée pourant par notre Assemblée, est restée sans suite, en dépit de la promesse faite par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, par lettre n° 604/CAB/EA du 6 octobre 1950, adressée à Son Excellence Sum Hieng, président de la délégation cambodgienne à la conférence inter-Etats de Pau, et malgré toutes les promesses faites par son prédécesseur lors des débats sur le rattachement de la Cochinchine au Viet-Nam.

Le Cambodge a un budget régulier, qui était toujours en équilibre. Malheureusement, les charges deviennent tellement lourdes que, depuis quelques années, le budget se trouve déséquilibré. M. Boutbien, au retour de son voyage en Indochine, a souligné les déficits des budgets des Etats associés. Mais, d'une façon générale aussi, les enquêteurs soulignent les déficits sans parler de leurs causes. A mon avis, les raisons sont nombreuses. Je ne cite qu'un seul exemple typique pour le Cambodge: les congés du personnel français. Avant guerre, le congé n'était accordé au personnel français que tous les trois ans; tous les trois ans seulement on payait au personnel le voyage de retour en France. Or, depuis quelques années, les congés, pour le personnel de l'enseignement par exemple, ont lieu tous les ans; ainsi, tous les ans, le voyage aller et retour est payé par le budget. J'ai sous les yeux une lettre du ministre de l'éducation nationale me signalant le cas d'un chef de famille prenant son congé annuel, et pour lequel le budget national payera les frais de voyage aller et retour par avion entre Pnom-Penh et Paris. Cette famille — dont il est inutile que je vous cite le nom — comprenant le père, la mère et deux enfants, voyage par avion, ce qui représente une certaine somme à la charge du budget. Un autre fonctionnaire, père de six enfants, rentre tous les ans en France; c'est donc, avec la mère de famille, un groupe de huit personnes voyageant tous les ans aux frais de l'Etat. Et le ministre poursuit: « L'exode du personnel enseignant français en juillet dernier a fait gémir mon collègue des finances! » (*Sourires.*) C'est pourquoi il est naturel que le Gouvernement français nous attribue un certain crédit pour les travaux d'investissement. Ma première proposition étant restée sans suite, j'en ai déposé une nouvelle en mars dernier. Malheureusement, les circonstances n'ont pas permis de hâter les travaux et de pouvoir en discuter avant les vacances; j'ai bien peur qu'il ne soit trop tard maintenant pour atteindre le but de cette proposition, tout au moins pour l'exercice 1953.

Mais voici d'autres raisons militant en faveur de l'attribution de ces crédits non seulement aux Etats associés mais à tous les territoires d'outre-mer. Je ne vous apprendrai rien, mesdames et messieurs, en vous parlant de la grandeur de la France dans le passé. Tout le monde sait que la cour du roi de France donnait le ton à toute l'Europe; par suite, les événements ont changé la situation de la France en Europe. Elle est devenue un empire en raison de son expansion outre-mer, et la dernière guerre a apporté encore quelques perturbations. Après la Libération, on a créé ce qu'on appelle « l'Union française ». Or, vous n'ignorez pas que certaines nations voient d'un mauvais œil l'existence de cette Union et travaillent sour-

noisement à sa désagrégation. C'est pourquoi il est de bonne politique pour la France d'accorder une aide aux pays d'outre-mer et en particulier aux Etats associés dont l'indépendance interne est un enfant dont la naissance a été quelque peu laborieuse et qui n'est qu'un enfant maladif ayant besoin de beaucoup de soins et de beaucoup de ménagements.

C'est pourquoi il m'est particulièrement agréable de saisir cette occasion pour rappeler à votre Assemblée la nécessité d'une politique d'aide et d'union française. Je tiens à remercier publiquement M. Jacobson et ses collègues du mouvement républicain populaire, ainsi que tous les membres de la commission du plan, d'avoir bien voulu réserver, dans la proposition n° 318, une place pour les Etats associés. C'est la première fois que l'Assemblée de l'Union française demande au Gouvernement de la République une attribution de crédits civils aux Etats associés. Cette inscription des Etats associés dans un chapitre du projet de loi de finances pour l'exercice 1953 permettra au royaume du Cambodge d'atteindre le but visé par ma proposition n° 134 de l'année en cours et, avec l'accord des représentants de la France, d'utiliser les crédits au mieux de ses intérêts. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, l'actuel débat n'est que la suite de plusieurs autres que nous avons déjà eus dans cette Assemblée concernant les plans d'investissement; j'ai eu maintes fois l'occasion, à cette tribune, d'exposer ma conception sur le plan et les raisons que je vois au retard considérable apporté dans l'exécution de ces plans.

Tout à l'heure, mon ami M. Montrat faisait valoir des raisons particulières à la Guinée, et notre collègue, M. Cianfarani, lui répondait en essayant de distinguer entre les dépenses d'infrastructure, qui doivent être assumées par le plan, et les dépenses d'entretien et de fonctionnement des organismes créés par ce plan qui devraient être assumés par les territoires. A mon sens, il y a là une distinction utile, certes, mais il faut, à mon avis, aborder la question de façon encore plus large. Le problème des plans d'investissement est un problème d'économie générale, c'est un problème d'orientation de ces plans et ensuite un problème de proportion entre les dépenses à assumer pour l'infrastructure et, au contraire, les dépenses d'entretien ou de fonctionnement.

Je dirai tout de suite, persuadé de traduire ainsi le sentiment général des populations africaines, que nos pays, qui vivent sous le régime colonial, pensaient que les plans d'investissement — comme l'indiquait d'ailleurs l'exposé des motifs de la loi du 30 avril 1946 — étaient destinés à rompre définitivement avec cette pratique coloniale, pratique que nous connaissons bien, système d'exploitation coloniale consistant essentiellement — nous en avons suffisamment discuté dans cette Assemblée — à tirer de nos pays des matières premières sans y laisser grand chose et à y vendre des produits fabriqués dans d'autres pays. C'était bien là le système du pacte colonial; nous l'avions condamné et nous estimions que ces pratiques devaient être absolument abolies...

M. Boisdon. Nous le condamnons encore, mon cher collègue!

M. Gabriel d'Arboussier. Je suis heureux de vous l'entendre dire, monsieur le président, mais il ne suffit pas de condamner, encore faut-il prendre les mesures concrètes pour que cet état de choses n'existe plus. C'est ce que nous demandons, et, à notre avis, la proposition en discussion ne permettra pas cette orientation réelle d'un plan d'équipement et d'investissements en fonction des intérêts primordiaux des populations africaines.

En conclusion de cette proposition — comme dans une étude que je me permettrai de vous lire tout à l'heure parce qu'elle me parait très symptomatique de l'état d'esprit concernant les territoires d'outre-mer — nous voyons indiqué ceci:

« Nous croyons pouvoir ajouter un premier commentaire: participation de l'équipement outre-mer à la défense. Dans le budget de 1952, les dépenses militaires interviennent pour 1.400 milliards sur 3.500 milliards, soit 40 p. 100, et ce pourcentage paraît devoir être augmenté en 1953. Cette fraction très élevée, sans précédent en temps de paix, illustre l'importance capitale que la politique de notre pays entend donner à la défense. »

Voilà donc un impératif qui semble s'appliquer à l'orientation du plan. Mais il y a autre chose. Notre collègue, M. Julien, nous a très aimablement fait transmettre par nos questeurs la copie de la composition qui a obtenu, cette année, le prix de l'Union française au concours général de 1952.

Mes chers collègues, je ne conteste pas le talent de ce jeune auteur, mais je regrette vraiment de voir dans sa composition certaines affirmations inquiétantes à propos de ce que nous considérons comme une chose très importante, c'est-à-dire l'industrialisation des territoires d'outre-mer. Je dis très nettement qu'il n'y a pas de plan réel, il n'y a pas de plan viable sans industrialisation des territoires d'outre-mer. C'est cela l'orientation réelle du plan à souhaiter.

M. Boisdon. Nous sommes d'accord.

M. Gabriel d'Arboussier. Je regrette de voir ce que le lauréat du prix de l'Union française écrit sur ce problème des industries de transformation dans les territoires d'outre-mer; il indique:

« En Indochine, il existe des villages entiers de petits artisans spécialisés...

« En Afrique, se trouvent aussi quelques artisans disséminés dans la population; souvent, d'ailleurs, artisans pendant la morte saison agricole, etc. ». Je passe, mais voici le texte important:

« Les terres d'outre-mer ne deviennent pas le domaine de la fumée et de la suie que nos pays ont connu. Dans les pays tropicaux, l'indigène reste généralement attaché à sa terre, à sa tribu. Les grandes exploitations font déjà assez de déracinés sans que l'industrie vienne y ajouter son fléau. En effet, le gros problème pour la colonisation européenne réside dans la main-d'œuvre. La densité en Afrique n'est que de quatre habitants au kilomètre carré en général. Lorsqu'il se fonde une grande exploitation, il faut aller chercher la main-d'œuvre à des centaines et même à des milliers de kilomètres. De plus, les indigènes sont attachés à leur pays. Ils préfèrent rester dans leur famille, dans leur tribu, dans leurs cadres, tant politiques que religieux, etc. ».

Or, nos pays ne craignent pas de devenir le domaine de la fumée et de la suie, bien au contraire.

M. Peretti. Vous citez ici l'opinion d'un gamin qui a été lauréat du prix de l'Union française. Nous sommes ici pour étudier les décisions à prendre par l'Assemblée de l'Union française.

M. Gabriel d'Arboussier. Je m'excuse de vous faire remarquer que vous traitez de « gamin » un lauréat du prix de l'Union française.

M. Peretti. Il y a des lauréats, en cinquième, en sixième...

M. Cianfarani. C'est un jeune étudiant, cela ne prête pas à conséquence.

M. Gabriel d'Arboussier. Mais si, parce que cela prouve l'orientation de l'éducation donnée dans les collèges et, à mon sens, la chose a une grande importance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président de la commission. Un fait particulier ne signifie rien!

M. Gabriel d'Arboussier. C'est un service que nous rendons et ce n'est pas du tout déchoir que de nous préoccuper de ce que pense la jeunesse française.

Le problème est sérieux et grave, tout au moins en ce qui concerne les autochtones des territoires d'outre-mer qui attachent une grande importance à ce que pense la jeunesse et à ce qu'elle fait.

M. Peretti. Jean-Jacques Rousseau prêchait le retour à la nature.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est possible, mais je ne vous suivrai pas sur ce terrain bucolique et en resterai au terrain des réalités du plan.

L'orientation du plan, c'est un problème d'importance; quant à nous, c'est précisément vers l'industrialisation que nous voudrions le voir orienter.

Je voudrais également citer un article — et cette fois on ne me rétorquera pas qu'il s'agit d'un gamin — paru dans *United Nations' World*, New York, en février 1952, article extrêmement important, intitulé: « L'Afrique, enjeu stratégique du siècle » où l'auteur, en une vingtaine de pages, examine, entre autres, les problèmes d'investissement et d'équipement. Or, il écrit, et je vous demande d'y réfléchir — il s'agit d'un Américain:

« Un continent rempli de haine et de mécontentement serait une médiocre base d'opérations. Dans une grande mesure, cela reste évidemment une question d'aide économique. Les meilleurs plans économiques ont peu de signification tant que la plupart des Africains continuent à vivre au-dessous du niveau de vie normal.

« En 1913 — écrit-il — le traitement moyen mensuel des indigènes travaillant dans les mines d'or était de 12 dollars 50;

depuis lors, la livre a perdu les neuf dixièmes de sa valeur, alors que le rendement des mineurs a triplé. Néanmoins, les indigènes ne gagnent toujours que 13 dollars 20 par mois. Dans la ceinture de cuivre de la Rhodésie du Nord, etc... »

L'auteur cite les proportions semblables qui sont valables pour tous les pays de l'Afrique noire.

Il est important, messieurs, que vous vous rendiez compte qu'en Afrique nous arrivons, nous aussi, à pouvoir juger de certains problèmes. Nous pensons qu'à l'heure actuelle le problème essentiel en ce qui concerne le plan — j'ai eu l'occasion de le dire ici — ce sont des investissements massifs permettant un développement industriel véritable. Sinon vous ferez des dépenses « à la petite semaine » qui ne serviront pas à grand chose, parce qu'elles ne seront pas suffisamment importantes. En ce qui concerne la solidarité entre les territoires d'outre-mer et la métropole — j'ai eu l'occasion dans des débats antérieurs d'exposer amplement la question — et de démontrer que cette solidarité n'existe pas effectivement. J'ai comparé en effet les dépenses par tête d'habitant dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer: 50.000 francs, en moyenne, dans la métropole, et 7.000 francs, en moyenne, dans les territoires d'outre-mer. J'ai offert ces chiffres à la réflexion de nos collègues et j'y reviens.

La conclusion même donnée à la proposition de nos collègues est le point sur lequel je voudrais insister.

Cette conclusion indique: « Or les projets du plan, outre-mer, pour une grande partie, portent en eux une incidence profonde sur la défense. Sans insister, nous ne citerons, dans l'ordre matériel, que les ports, aérodromes, chemins de fer et routes, le ravitaillement en vivres et en métaux stratégiques...»

Voilà, à mon sens, le problème qui doit être examiné en ce qui concerne les crédits.

Je sais — et le président de la commission du plan m'a déjà, dans un débat antérieur, rétorqué — que nous ne parlions ici que des crédits et que nous étions limités, par conséquent, par ce problème des crédits.

Pour ma part, je ne veux pas être limité par cette question des crédits de 50, 60 ou 70 milliards, parce qu'il est possible, je le sais, de ne pas se limiter qu'à ces chiffres.

Pourquoi ? Eh bien, nous avons dit, ici même, à cette tribune, que cela est possible, à la condition de suivre une autre politique, à la condition d'investir moins dans les préparatifs de guerre et dans les guerres en cours et davantage dans les œuvres sociales et les constructions industrielles.

Ce problème ne touche pas que nous seuls d'Afrique occidentale; il touche le peuple français et les peuples du monde entier. La conclusion de l'exposé des motifs de la proposition se réfère à une citation de notre président et indique:

« Mais il y a en plus et surtout le facteur affectif défini de façon émouvante par notre président, M. Albert Sarraut: « gage de confiance, de gratitude et de solidarité fraternelle à ces admirables populations autochtones dont l'héroïque spécialité a été de se faire magnifiquement casser la figure pour la France. »

Je pense que si la « spécialité héroïque des populations d'outre-mer a été de se faire magnifiquement casser la figure pour la France », cela prouve que nous ne pouvons plus raisonner dans ce domaine du plan et dans ce domaine économique, comme certains le voudraient, strictement en termes économiques et en comparant les ressources des uns et des autres au moment présent parce que cette dette du sang est énorme. Dans la période actuelle, les Africains, comme beaucoup d'autres peuples, sont aujourd'hui en train de le dire, estiment que s'ils se sont battus pour la France, que s'ils ont versé leur sang pour elle, ils sauront demain faire eux-mêmes des sacrifices nécessaires pour leur propre pays. Cela est une certitude, et c'est le meilleur gage de solidarité réelle entre le peuple de France et les peuples d'Afrique. Nous venons ici dénoncer des abus de toute sorte. Nous venons vous signaler que vous commettez, dans l'ordonnance même de vos dépenses, une erreur politique énorme — j'ai eu l'occasion de le dire ici —. Les dépenses engagées, à l'heure présente, dans une guerre comme celle d'Indochine, où vous engloutissez 600 milliards — alors que vous ne pouvez pas trouver 100 milliards pour tous les autres territoires d'outre-mer — sont une erreur politique avant toute chose, et si nous, nous la condamnons, cette guerre, parce qu'elle est contraire à la Constitution, nous pensons que, pour vous, elle est contraire à votre intérêt, comme elle est contraire à l'intérêt des peuples d'outre-mer, elle vous aliène la sympathie des populations d'outre-mer, et elle est contraire à votre simple intérêt économique, comme elle vous empêche, présentement, d'investir des sommes considérables, qui permettraient précisément de faire naître une industrie dans nos pays.

Mme Eboué-Tell. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?...

M. le président. La parole est à Mme Eboué-Tell, avec la permission de l'orateur.

Mme Eboué-Tell. Je voudrais dire à notre collègue, M. d'Arboussier que je regrette de retrouver dans sa bouche des expressions comme celles qu'il vient de prononcer. Justement, notre race a une telle valeur spirituelle que nous devons nous distinguer et nous mettre au-dessus de beaucoup d'autres.

Je m'étonne, mon cher d'Arboussier, je vous le dis très franchement, mais aussi avec beaucoup d'amertume, que ce soit vous qui parliez ainsi du haut d'une tribune française. Cela ne vous ressemble pas, et cela ne nous ressemble pas. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Madame, je regrette, car je ne comprends peut-être pas très bien ce que vous voulez dire en déclarant que notre race est au-dessus des autres...

Mme Eboué-Tell. Ce sont des mesquineries que vous voulez dénoncer.

M. Gabriel d'Arboussier. Je ne vous comprends pas, parce que, pour ma part, je n'ai jamais admis qu'il y eût de race supérieure ou inférieure.

M. Racine Mademba. C'était un lapsus.

M. Gabriel d'Arboussier. Si c'est un lapsus, je le regrette, mais je suis obligé de le relever.

M. Racine Mademba. Vous avez tort, monsieur d'Arboussier, de vous adresser ainsi à Mme Eboué-Tell.

M. Gabriel d'Arboussier. Mon cher collègue, je ne crois pas être incorrect. Je n'ai pas compris ce que Mme Eboué-Tell a pu vouloir dire, je le regrette infiniment. Lorsqu'elle parle de supériorité de race...

Mme Eboué-Tell. J'ai parlé ainsi, car lorsque nos amis d'outre-mer liront votre intervention, ils ne la considéreront pas comme favorable à la France. Vous n'avez pas le droit de parler contre la France, vous, monsieur d'Arboussier. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Gabriel d'Arboussier. En dénonçant des abus commis au nom de la France, je ne parle pas ici contre la France, mais pour la France. Cela, je l'ai toujours fait et je continuerai à le faire.

M. Coquart. Mais, ailleurs, vous parlez contre la France. Vous parlez d'exploitation, d'oppression et vous appelez les peuples africains « à leur libération ». Soyez donc plus franc et développez toute votre pensée.

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur Coquart, je l'ai fait ici à maintes reprises, et je n'ai pas voulu recommencer les discours que j'ai prononcés il n'y a que deux mois, où j'ai démontré, chiffres à l'appui, qu'il existe encore, à l'heure actuelle, en Afrique, une oppression et une exploitation coloniales.

Je ne comprends pas, monsieur Coquart, que vous puissiez contester un tel état de choses, alors que vous savez, ou tout au moins que vous devriez savoir, qu'en un an le prix de l'arachide a baissé...

M. Coquart. Il n'est pas question d'arachide; ce que je conteste, c'est la franchise de vos déclarations et votre langage à la tribune. Vous parlez ici de la solidarité des Africains avec la France, mais ailleurs vous tenez d'autres propos. Il suffit de lire la presse communiste pour être fixé sur ce point.

M. Gabriel d'Arboussier. Rappelez-moi toutes mes déclarations antérieures et je serai prêt, monsieur Coquart — j'en prends à témoin tous mes collègues — à vous répondre. Je n'ai rien à retirer des paroles que j'ai pu prononcer ailleurs; ces déclarations — je le dis ici simplement et sincèrement — n'ont jamais été faites contre la France. Quand je dénonce ou des gouvernants ou des fonctionnaires français, je ne confonds pas ces hommes avec la France. Il vous est certes arrivé, monsieur Coquart, de dénoncer le comportement de certains hommes dans l'exercice de leurs fonctions; il vous est arrivé de dénoncer des abus, je l'espère au moins, parce qu'à mon avis, un homme digne de ce nom doit dénoncer tous les abus, qu'ils soient commis sur n'importe quel territoire, sous n'importe quel drapeau, parce que les hommes de tous les pays sont égaux. C'est une thèse que j'ai toujours défendue et que je défendrai toute ma vie.

Mme Eboué-Tell. Il y a la façon de le faire...

M. Peretti. Vous avez parlé, mon cher collègue, du compte du sang. Si jamais on devait faire un compte du sang, notre pays serait largement créditeur, parce qu'il a versé abondamment son sang sur maints champs de bataille pour sauvegarder la liberté de l'individu.

M. Boisdon. Nous sortons tout à fait du débat.

M. Charles-André Julien. Parmi les critiques que vous avez faites, monsieur d'Arboussier, on vient de me signaler que vous avez relevé le fait qu'un jury eût donné un prix à une certaine composition.

M. Boisdon. Cela n'a pas été présenté de cette façon.

M. Charles-André Julien. Si on me l'a mal répété, je m'excuse...

M. Gabriel d'Arboussier. J'ai simplement rappelé que, cette année, vous aviez eu l'amabilité de nous transmettre la composition du lauréat du prix de l'Union française, et j'ai regretté la teneur de certains passages de la composition...

M. Cazelles. Vous avez regretté que l'on ait primé une telle composition!

M. Gabriel d'Arboussier. D'accord, j'ai regretté qu'un prix ait été accordé à une composition contenant les passages que j'ai cités.

M. Charles-André Julien. C'est exactement à quoi je voulais répondre. Vous savez que, dans l'Université, il n'y a pas d'orthodoxie; c'est une position à laquelle nous nous sommes toujours tenus et nous tiendrons toujours...

M. Arthaud. Ce n'est pas l'avis de M. Brune!

M. Charles-André Julien. Je ne connais pas son avis, mais il n'est pas ministre de l'éducation nationale.

Je parle au nom de l'éducation nationale et de ses traditions, qui ne se confondent pas du tout avec les autres. Or, nous avons à faire à des jeunes qui peuvent avoir des professeurs imparfaits, qui peuvent disposer d'une littérature imparfaite — car la littérature coloniale est très imparfaite encore.

M. Gabriel d'Arboussier. Je suis heureux de vous l'entendre dire!

M. Charles-André Julien. Qu'un jeune homme de dix-sept ans ait pu, de lui-même, avoir la curiosité d'acquérir l'ensemble de connaissances que révèle cette copie, c'est remarquable; que cette copie puisse s'opposer par certains points à votre façon de voir, que par d'autres elle pèche parce que, justement, elle est allée dans un sens que vous approuveriez peut-être, nous n'avons pas à en tenir compte. (*Très bien! Très bien! au centre et à gauche.*) Quoi que pense le jeune homme, quelles que soient ses tendances, de droite ou de gauche, nous considérons qu'il a fait un travail sérieux, s'il a parlé en connaissance de cause, sincèrement, et s'il révèle une personnalité digne d'être couronnée; tant qu'il y aura une Université, elle ne fera jamais entrer en ligne de compte les opinions politiques de ceux qui prennent part à ses concours. (*Applaudissements.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Je suis heureux, monsieur Julien, de vous entendre affirmer ainsi l'indépendance de l'Université. Mais, permettez aux hommes d'outre-mer que nous restons, lorsque nous nous trouverons en présence de travaux de cette sorte, de dire, avec la même indépendance, ce que nous en pensons.

M. Charles-André Julien. Il ne faut pas regretter que nous ayons couronné cet ouvrage, mais on peut en regretter les tendances.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est une opinion personnelle, et, à mon avis, une telle opinion ne vous sert pas du tout; une telle affirmation, tombant sous les yeux des Africains, des Vietnamiens, des Malgaches, etc., n'est pas faite — c'est mon devoir de le dire — pour faire apprécier, en quoi que ce soit, le génie français.

M. Boisdon. Voulez-vous me permettre de vous interrompre? Vous mêlez à cette affaire le Vietnam. Le Vietnam n'a pas une densité de quatre habitants au kilomètre carré, laissez-le donc tranquille!

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'ai pas parlé du Vietnam en ce qui concerne la copie en question.

M. Charles-André Julien. Permettez-moi de vous rappeler qu'un de mes élèves, connaissant mes tendances, s'est payé un jour le luxe de faire une copie remarquable où il prenait le contre-pied de toutes mes idées; il a été premier avec 19, parce qu'il a révélé un talent et une personnalité remarquables, et que je n'avais pas à me soucier de ses idées et de ses opinions.

M. Berthaud. L'Université, en France, est un symbole.

M. Borrey. On ne peut pas diriger un élève dans un sens ou un autre, ou alors c'en est fini de la liberté!

M. Cianfarani. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Gabriel d'Arboussier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cianfarani, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Cianfarani. Vous connaissez l'estime et la cordialité que j'ai pour vous. Tout à l'heure vous m'avez vraiment peiné lorsque vous avez dit que notre pays consacrait 400 ou 500 milliards au maintien de l'oppression. Vous savez pourtant que c'est, bien au contraire, pour défendre la liberté.

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur Cianfarani, je regrette vraiment qu'au moment où des gens de toutes opinions prennent conscience de la vérité, vous professiez une opinion que, dans certains congrès de partis, des remous font voir nettement comme n'étant pas celle de la majorité des Français. Vous le savez très bien, et pourquoi ne pas le dire? Pourquoi dans les couloirs dire que l'on n'est pas partisan de cette guerre et ne pas vouloir l'affirmer quand on est à la tribune? Pourquoi dans les congrès perdre des heures à condamner cette guerre et ensuite revenir faire l'unanimité quand il s'agit de voter les crédits? Allons! monsieur Cianfarani, croyez-moi,...

M. Cianfarani. On regrette toujours les guerres!

M. Gabriel d'Arboussier. ...les hommes de notre pays savent aussi lire, comprendre et écouter, et ils savent qu'aujourd'hui ce sont des faits comme celui-là qui font précisément le plus de tort à la France, Et c'est, pour notre part, un devoir de le dire.

Des problèmes comme ceux que nous voulons examiner aujourd'hui doivent être traités non pas comme des problèmes de pure arithmétique, mais, comme des problèmes de fond.

Cette question du plan est du ressort de l'orientation politique générale, nous l'avons dit. Vous ne ferez pas de plan en Afrique tant que vous persisterez dans la voie actuelle. M. le président de la commission du plan nous disait les sommes considérables nécessaires pour faire des barrages indispensables à l'Afrique, c'est-à-dire pour lui donner l'énergie électrique, puisque nous n'avons pas ou presque pas d'énergie thermique dans nos pays...

M. le président de la commission. Ce serait entièrement travestir ma pensée que de dire que les crédits importants dont je parle doivent servir aux barrages et à la création d'énergie. L'ordre social, c'est-à-dire le mieux-être des populations autochtones, est l'idée maîtresse du plan. Et tout ce que dira M. d'Arboussier contre cette idée s'oppose au texte, aux intentions et aux faits.

M. Montrat. Très bien!

M. Gabriel d'Arboussier. Je m'excuse de le répéter à M. le président de la commission du plan, l'exposé des motifs de la loi d'avril 1946 ne parle pas simplement des dépenses d'écoles et d'hôpitaux, mais il fait état des dépenses d'intérêt primordial pour les populations de nos pays. Or, nous estimons que construire des barrages pour fournir l'énergie électrique sert énormément nos pays, que construire des usines pour transformer les matières premières, pour installer des hauts fourneaux, pour créer une industrie sidérurgique et métallurgique en Afrique, c'est servir grandement et avant tout l'intérêt de nos pays, car cela élève le niveau d'existence et le standard de vie, et que c'est grâce à cela que vous pourrez trouver précisément les ressources dont parlait précédemment M. Cianfarani en disant que l'argent des dépenses d'entretien devait être trouvé dans le pays.

A mon sens, c'est par l'industrialisation et la transformation des matières premières et par conséquent par les bénéfices qui en proviendront que l'on permettra le fonctionnement de nos écoles et de nos hôpitaux.

Tant que vous ne ferez pas cela, selon la formule de Tolstoï, déjà citée à cette tribune: « Vous essaierez d'étancher une mer de besoins avec la cuiller de la philanthropie. »

Les populations d'outre-mer et les populations africaines, en raison même de ce sang versé dont parlait M. le président de cette Assemblée, en raison même des sacrifices de toutes sortes qu'elles ont subis depuis des siècles sous l'exploitation coloniale, ne sont plus décidées à accepter une telle orientation et sauront, coûte que coûte — je vous l'affirme — obtenir que les produits de leurs pays soient transformés là-même où ils naissent, que nos mines de fer de Mauritanie, de Guinée, que nos ressources de toutes sortes soient exploitées à leur profit. C'est avec cette certitude que nous continuerons à lutter pour que le peuple de France et ceux des territoires d'outre-mer s'entendent dans un sentiment d'égalité vraie!

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Mes chers collègues, je m'excuse de me retrouver à cette tribune que j'ai précédemment occupé longuement, mais il m'est impossible de laisser passer un certain nombre de propos de M. d'Arboussier sans lui répondre.

Je ne les reprendrai pas tous. Notre collègue a saisi l'occasion de ce débat pour faire un grand exposé de ses vues sur la politique générale du pays. Cela est hors de cause dans le présent débat.

Aujourd'hui, nous voulons savoir si, oui ou non, l'Assemblée de l'Union française doit recommander au Gouvernement d'inscrire 200 milliards pour que l'outre-mer s'équipe, socialement et économiquement, mieux que par le passé. Je ne réponds donc pas à ce que l'orateur a dit au sujet de l'orientation « défense nationale » de notre politique générale.

Mais, j'ai une incidence à préciser. Bien entendu, lorsqu'on effectuera les investissements recommandés, certaines sommes serviront indirectement à la défense nationale, et tous ceux qui ont réalisé de près ce qu'est une guerre sont pénétrés du fait que tout ou à peu près tout ce qui, en temps de paix, fait la force et constitue les moyens de l'homme intervient aussi comme force et moyens de l'homme face à l'ennemi. Il faut que l'homme soit bien nourri, bien équipé.

M. Gabriel d'Arboussier. Je suis navré de vous entendre parler ainsi.

Tout cela pour que l'homme aille se faire « casser la figure »!

M. le président de la commission. Rendre forte et prospère une population, qu'elle soit de ce côté-ci de la mer ou dans l'outre-mer, c'est, comme but premier, travailler pour son mieux-être. Mais c'est aussi, subsidiairement, la mettre mieux en mesure de résister dans le cas d'une déflagration belliqueuse.

M. Arthaud. Vous venez d'indiquer là vos véritables préoccupations!

M. le président de la commission. Cela dit, et le paragraphe de la défense nationale étant ainsi clos...

M. Arthaud. C'est pourtant l'essentiel!

M. le président de la commission. ...je passe à un autre point, celui de l'industrialisation, au sujet duquel je suis entièrement d'accord — comme nous le sommes tous — avec M. d'Arboussier. Nous ne comprenons pas pourquoi il s'est laissé entraîner à ce flux véhément, marqué de sa belle éloquence, pour nous démontrer que l'industrialisation est par excellence une des marches de l'une des étapes essentielles du progrès des populations.

Je crois que M. d'Arboussier n'a pas lu l'exposé des motifs de la proposition n° 318; il aurait vu, aux pages 16 et 17, qu'on préconise, dans la mesure maxima, l'industrialisation locale, mais cette recommandation n'est pas d'hier. Vous l'avez faite, mes chers collègues, il y a deux ans et l'an dernier on en a tenu compte.

Si, aujourd'hui, la caisse centrale de la France d'outre-mer a déjà donné des fonds à deux cent vingt-cinq entreprises et exploitations — grandes et petites — c'est, en général, pour permettre, précisément, non seulement l'extraction, mais la transformation sur place. C'est la politique suivie partout: industrialiser et, si cela ne va pas plus vite, c'est qu'il y a quand même des difficultés!

Les techniciens vous diront qu'on ne peut pas instantanément implanter les hauts fourneaux dont vous parliez, que même des transformations ne peuvent se faire économiquement qu'ici ou là et non pas n'importe quoi, n'importe où, car à ce moment des conditions de calories ou de kilowatts à bas prix interviennent.

On a développé les huileries en Afrique occidentale française, on transforme les grumes au sciage, déroulés et contreplaqués au Gabon et au Cameroun; en Côte d'Ivoire, on produit de la pâte à papier. On crée des cimenteries, des industries textiles. Chaque année on construit de nouvelles usines de transformation et les crédits d'aide financière sont distribués à une cadence sans précédent, avec la volonté d'aider tous ceux qui, spécialistes d'une industrie, désirent consacrer leurs efforts et leurs propres deniers à l'implanter dans l'outre-mer.

La politique de l'industrialisation est l'une des lignes maîtresses du plan.

M. Arthaud. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Arthaud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Arthaud. Mon cher collègue, je crois que votre appréciation n'est pas exacte. J'ai lu soigneusement votre rapport et j'ai pu constater, par exemple, qu'en ce qui concerne la base de l'industrialisation, c'est-à-dire la métallurgie, vous écrivez:

« D'autres gisements importants ont été reconnus: bauxite à Kindia, Guinée; fer et cuivre en Mauritanie; manganèse en Haute-Volta; étain au Tchad, etc.

« Les problèmes sont relativement simples — dites-vous — lorsque les gisements sont situés dans des régions voisines de la mer et déjà habitées, comme à Loos et à Conakry. Mais, lorsque le produit devra supporter le coût de longs parcours et d'une immigration de la main-d'œuvre, la confrontation du prix de vente prévisionnel, au port maritime, avec les cours mondiaux, impose une étude particulièrement minutieuse. »

Par conséquent, en ce qui concerne l'extraction des métaux, vous envisagez le problème de l'industrialisation uniquement en vue de l'exportation des minerais.

M. Berthaud. ...et de l'efficacité!

M. Boisdon. C'est tout à fait inexact !

M. Arthaud. ...et de l'efficacité, je suis d'accord. Voilà déjà un premier aveu que nous retenons. Il y en a un deuxième. Vous demandez: « Où sont les sources énergétiques ? » et vous-même tentez de les enlever en indiquant: « Il faut faire de petits et non pas de grands barrages qui fourniraient du courant électrique à l'industrie car, dites-vous, il n'y a pas d'industrie susceptible de l'utiliser ». Pourquoi n'équipez-vous pas de façon suffisante, du point de vue électrique, pour pouvoir aider par la suite l'industrie extractive ?

M. le président de la commission. Je réponds tout de suite à notre collègue que, d'abord, il ne serait pas utile de produire des métaux en un lieu où ils ne seraient pas utilisés et d'où on ne pourrait, étant donné le coût du transport, les acheminer au port maritime à un prix permettant leur vente.

A quoi servirait d'extraire le métal du minerai stannifère d'Abécher, alors que nos amis du Tchad n'en auraient pas l'emploi ? Mais si l'étain peut arriver à la mer et y être vendu à un prix avantageux, une dîme importante pourra être prélevée au profit du Tchad; ainsi on aura fait une bonne opération pour le bien-être des populations.

M. Arthaud. Et pendant ce temps la ménagère continuera à faire sa cuisine dans des calebasses!

M. le président de la commission. Quant à la question des petits et des grands barrages, bien entendu, nous recommandons un large emploi des petits barrages qui participent à la mise en valeur hydraulique rurale si désirable.

Mais nous ne disons pas qu'on ne fera pas de grands barrages. Nous ne voulons pas qu'on investisse sans effet utile des fonds si nécessaires à tant de secteurs du développement social et économique, et parmi eux à l'équipement scolaire que réclamait, lors d'un autre débat, Mlle Monique Lafon.

Nous sommes partisans aussi des grands barrages, mais avec mesure. La proposition n° 318 estime d'ailleurs que l'on a eu raison en investissant, chaque année, quelques milliards pour lancer, il y a quatre ans, le barrage d'Edéa au Cameroun; il y a trois ans, le barrage de Djoué au Moyen-Congo; il y a deux ans, le barrage des Grandes Chutes en Guinée, pour commencer, aujourd'hui, le barrage de Bouali, en Oubangui-Chari. Ainsi, on agit avec mesure et sagesse.

Voilà ce que je voulais répondre à notre collègue M. Arthaud.

M. Gabriel d'Arboussier. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier avec la permission de l'orateur.

M. Gabriel d'Arboussier. Je me permets de signaler à M. le président de la commission du plan qu'avec son raisonnement, dont la logique est impeccable, nous ne voyons pas le jour où l'on commencera à transformer l'étain au Tchad, car il n'y a aucune raison, si on ne commence pas aujourd'hui, de commencer demain. Votre raisonnement tend à maintenir nos pays dans l'état de pays arriérés et non industrialisés.

M. le président de la commission. Sur le premier point je suis d'accord avec M. d'Arboussier; on ne doit pas commencer à exploiter l'étain du Tchad avant d'avoir vérifié d'abord que ce minerai présente un dosage suffisant; ensuite que la gangue très lourde qui accompagne le métal utile permet l'arrivée au port de mer dans des conditions de vente possible.

Si nous ne faisons pas cela nous risquons d'utiliser vainement des fonds qui par ailleurs seraient utiles aux populations.

Je reviens à l'exposé fait tout à l'heure par M. d'Arboussier.

M. Theetten. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Theetten avec la permission de l'orateur.

M. Theetten. Vous avez parlé justement de l'industrie de transformation dans les territoires d'outre-mer. Encore faudrait-il dans ces territoires, pour encourager les capitaux privés à y créer des entreprises, leur permettre de bénéficier de certains avantages fiscaux, entre autres du dégrèvement sur les droits de douane pendant une période de cinq ou dix ans, et de la suppression de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, comme c'est le cas dans certains pays étrangers.

J'aimerais que dans le rapport de M. le président de la commission du plan figurât l'intérêt qu'il y aurait pour ces territoires à encourager l'industrie privée et à inciter les capitaux privés à s'investir chez eux en leur offrant certains avantages fiscaux.

Je suis au courant de l'installation d'une brasserie en Oubangui, à qui des promesses avaient été faites quant à la suppression de certains droits. A la suite de la mutation du haut commissaire, cette entreprise a rencontré des difficultés qui n'ont pas encore trouvé de solution. Vous connaissez, je crois, la question, monsieur le président.

Je voudrais, je le répète, que dans votre rapport fût inscrite cette possibilité pour les territoires d'aider l'industrie privée par des avantages sur le plan fiscal.

M. Arthaud. C'est un autre aspect du pacte colonial.

M. Theetten. Ce n'est peut-être pas du ressort de nos discussions, mais si nous parlons de la transformation des matières premières sur place, il importe en premier lieu d'encourager l'industrie privée à venir s'installer dans ces territoires.

M. Gabriel d'Arboussier. Que faites-vous des assemblées locales ? Elles sont prévues pour cela. Donnez-leur les pouvoirs nécessaires.

M. Theetten. Je sais que c'est du ressort des assemblées locales mais j'aimerais que cette indication fût mentionnée dans votre rapport, monsieur le président.

M. Montrat. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue M. Theetten à condition que les assemblées locales admettent ce point de vue. Si vous voulez exonérer d'impôts certaines usines nos assemblées locales doivent être consultées car elles sont seules responsables des finances du pays.

M. Cianfarani. Colbert encourageait les industries naissantes...

M. Montrat. Même pour les industries naissantes, il ne faut pas exclure l'avis des assemblées locales.

M. le président de la commission. Mes chers collègues, la question intéressante qui n'a pas échappé à un certain nombre d'entre nous et qu'a soulevée M. Theetten paraît devoir être étudiée au sein des commissions compétentes; je le suggère à nos collègues de la commission des affaires financières et de la commission des affaires économiques. Quant à la commission du plan, nous sommes prêts à en discuter et nous serons très heureux, mon cher collègue, de vous entendre à ce sujet et d'examiner la proposition que vous ferez dans le sens de votre intervention.

M. Theetten. J'ai, en effet, l'intention de déposer une proposition sur ce sujet.

M. le président de la commission. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de modifier la proposition aujourd'hui en discussion, mais il convient, me semble-t-il, de matérialiser dans un nouveau texte, indépendant, votre intervention, en prenant en considération, d'ailleurs, l'argument de notre collègue M. Montrat qui pense à l'équilibre budgétaire des territoires.

Je termine en déclarant à M. d'Arboussier que tout ce qu'il avance, en nous considérant comme des partisans du pacte colonial, en disant que l'oppression continue dans nos territoires, est tellement contraire aux intentions et aux faits qu'on se demande vraiment sur quoi il peut bien se baser si ce n'est sur le fait qu'une idée fixe anime son esprit et ses critiques.

Quant à la question de la composition du jeune homme dont il a été parlé tout à l'heure, je souhaite que M. d'Arboussier se rende compte de l'absence totale de poids qui s'attache à un tel avis individuel, ainsi d'ailleurs qu'à un article paru dans un pays étranger, article qui semble d'ailleurs se référer plus particulièrement à la Rhodésie.

Nous sommes d'ailleurs habitués à voir des pays étrangers s'arroger le droit de nous juger, voire même de nous traiter en accusés. Qu'il s'agisse d'ignorance, de jalousie ou de mauvaise foi, il n'y a pas lieu, pour nous, d'être émus. Il serait facile de dire à certains éditorialistes: « Voyez donc, en matière de racisme, ce qui se passe chez vous ». Et à d'autres: « Regardez donc chez vous, votre racisme, votre pauvreté; vous constaterez, chez vos peuples, leur misère sordide, les ravages de leurs maladies, l'analphabétisme des masses, et venez prendre exemple et leçons dans les territoires de la France d'outre-mer. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'ai pas voulu interrompre M. le président avant la fin de son exposé, mais s'il a parcouru — et il l'a fait souvent — les territoires d'outre-mer, je ne sais pas s'il est allé jusque dans les derniers villages, et dans le quartier de la Médina à Dakar, dans le quartier de Treichville à Abidjan, dans les quartiers indigènes de Bobo-Dioulasso ou de Bouaké, Douala ou de Brazzaville, dans toutes ces villes africaines qui se sont créées auprès des centres européens, et s'il a pu juger lui-même de la condition réelle des populations africaines. Il est très bien que nous soyons ici à discuter, monsieur le président, mais je voudrais tout de même que vous songiez un peu à la situation de ces 25 millions d'hommes, car il n'y a pas que les dizaines de parlementaires africains que vous côtoyez, il y a les paysans et les ouvriers africains !

Je voudrais, d'autre part, vous signaler qu'il y a quelques jours, à Dakar et à Brazzaville, les syndicats africains à l'unanimité, ont organisé une journée de protestation parce que, six ans après le vote de la Constitution, il n'y a pas encore de code du travail en Afrique noire. Et le système du double collège existe toujours dans nos pays !

Je voudrais vous rappeler aussi que l'huile de palme, qui valait 1.500 francs l'année dernière, vaut 250 francs cette année; que l'arachide a baissé de 50 p. 100, etc. Ce sont tout de même des faits qu'il ne faut pas ignorer et que nous dénonçons comme des exemples d'exploitation des populations autochtones.

M. Cianfarani. C'est mondial, mon cher ami. Ce n'est pas la faute de l'administration française si le cours des huiles est tombé. Cela tient à la chute du cours mondial. Tous les pays sont victimes de ces fluctuations.

M. Gabriel d'Arboussier. Bien sûr, il y a un cours mondial. On nous oppose toujours le cours mondial lorsqu'il s'agit de la baisse des produits, mais lorsqu'il s'agit d'obtenir une hausse, le cours mondial n'existe plus et on parle alors de solidarité de l'Union française.

Messieurs, j'ai simplement voulu relever des faits et les signaler à l'attention de M. le président de la commission du plan. Je l'ai fait très calmement. Il faut songer, monsieur le président, qu'il y a trente millions de paysans africains dont le revenu annuel moyen est de 50.000 francs. Ce n'est pas dans ces conditions que l'on peut édifier une société nouvelle. C'est une situation, c'est un système qui se maintient, un système d'exploitation, et vous n'en sortirez pas, à moins d'en changer complètement. Voilà le problème, et je pense que ces chiffres suffiront à M. le président de la commission du plan.

M. le président. L'Assemblée entend sans doute renvoyer à la prochaine séance la suite de cette discussion ?...

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi est ordonné.

— 9 —

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission de comptabilité:

M. Nignan, en remplacement de M. Léon;

M. Theetten, en remplacement de M. Delmas.

Membre de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles:

M. Thonn Ouk, en remplacement de Mme la princesse Yukanthor.

Membre de la commission d'instruction:

M. Galimand, en remplacement de M. Durand-Teyssier.

Membres suppléants permanents de la commission d'instruction: MM. Boubou Hama, Robert Serot, La Gravière.

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique, jeudi 23 octobre, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 23 octobre, à quinze heures, séance publique:

Suite de la discussion d'urgence de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de lois portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer (n°s 318 et 349, année 1952, M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, M. Antonini, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du* 15 *octobre* 1952.
(*Journal officiel* du 16 octobre 1952.)

Page 946, 2e colonne, 20e ligne:
Au lieu de: « quinze heures »,
Lire: « seize heures ».

Page 947, 1re colonne, 26e ligne:
Au lieu de: « dix-neuf heures »,
Lire: « dix-neuf heures quinze ».

Nomination de rapporteurs.

AFFAIRES CULTURELLES ET CIVILISATIONS D'OUTRE-MER

Mlle Le Ber a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 340, année 1952) tendant à demander à l'Assemblée de l'Union française de s'associer à l'hommage rendu à Mgr Augouard, à l'occasion de la commémoration de son centenaire.

AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Antonini a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 318, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer. (Renvoyée pour le fond à la commission du plan, de l'équipement et des communications.)

PLAN, ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

M. Jacobson a été nommé rapporteur de la proposition (n° 318, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à inscrire, dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 21 OCTOBRE 1952

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçu:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Affaires étrangères.

N°s 47 M. Junillon; 230 M. La Gravière.

Agriculture.

N° 279 M. Piot.

Budget.

N° 172 M. Sylvestre.

Défense nationale.

N°s 229 M. Dorange; 261 M. Borrey; 295 M. Albrand.

Education nationale.

N° 248 M. Hazoumé.

Etats associés.

N°s 65 M. Pann Yung; 311 M. Pann Yung; 315 M. Pann Yung; 316 M. Pann Yung.

Finances et affaires économiques.

N°s 28 M. Alfred Bour; 196 M. Albrand; 237 M. Junillon.

Fonction publique et réforme administrative.

N° 242 M. Alfred Bour.

France d'outre-mer.

N°s 204 M. Lapart; 329 M. Randretsa; 335 M. Boussenot.

Intérieur.

N°s 128 M. Bégarra; 138 M. Bégarra; 183 M. Sylvestre; 278 M. Piot.

Justice.

N° 69 M. Daber.

Santé publique et population.

N° 330 Mme Lefaucheux.

Travail et sécurité sociale.

N°s 234 M. Junillon; 235 M. Georges Boussenot.

Travaux publics, transports et tourisme.

N° 195 M. Riond.

EDUCATION NATIONALE

355. — 21 octobre 1952. — **M. Marcel Léger signale à M. le ministre de l'éducation nationale** que l'article 4 de l'arrêté du 28 décembre 1949 modifiant l'arrêté du 15 décembre 1944 relatif à l'organisation générale des brevets professionnels ne comprend pas, parmi les diplômes dispensant du C. A. P. le premier préliminaire d'expert comptable. Et demande si un jeune expert comptable stagiaire, non titulaire de l'un des diplômes énumérés audit article 4, doit obligatoirement se présenter au C. A. P. d'aide comptable, puis attendre deux ans avant d'être admis à prendre part à l'examen du brevet professionnel de comptable, alors qu'un bachelier est dispensé du C. A. P. et du délai de deux ans.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

DEFENSE NATIONALE

344. — **M. Borrey** attire l'attention de **M. le ministre de la défense nationale** sur le retard apporté à la réglementation des pensions servies aux africains. On peut lire en effet dans le *Bulletin des services du Trésor* n° 48 G du 4 juin 1952, circulaire 1116CP du 29 mai 1952 que: « ...les taux des pensions en cause, applicables à partir du 1er mars 1951, qui ont fait l'objet des décrets n° 52-216 et 52-217 des 19 et 20 février 1952, de même que les taux applicables à partir du 10 septembre 1951 que fixeront de nouveaux décrets portant règlement d'administration publique en cours d'élaboration, feront l'objet d'instructions qui seront adressées ultérieurement aux comptables supérieurs du Trésor intéressés ». Il se permet de souligner la nécessité qu'il y a à ce que ces textes soient pris le plus rapidement possible pour satisfaire les légitimes revendications des africains. (*Question posée le 7 octobre 1952.*)

Réponse. — Le caractère d'urgence qui s'attache à la parution des règlements d'administration publique visés par la question posée n'a pas échappé à l'attention du ministre de la défense nationale. Ces textes, qui viennent d'être adoptés par le conseil d'Etat, sont actuellement soumis au contreseing des ministres intéressés.

FRANCE D'OUTRE-MER

340. — **M. Ahmed Kotoko** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer:** 1° qu'il est informé de l'arrestation de deux fils du chef de canton Miadi, district de Doba, territoire du Tchad; 2° que le plus vieux interprète du district de Kélo a été récemment suspendu de ses fonctions. Il souligne cependant que ces arrestations et la suspension des fonctions font suite à des menaces proférées contre le chef de canton, à qui certains ont pu reprocher de n'avoir pas suivi les mots d'ordre aux élections du 30 mars 1952; quant à l'interprète, de n'avoir pas empêché son fils de se présenter contre la liste soutenue par le Gouvernement. Il constate que les populations du Tchad, en général, et du Logone, en particulier, interprètent ces mesures comme des représailles à l'encontre de ceux qui n'ont pas voulu faire la propagande de l'Union démocratique tchadienne, malgré les pressions exercées sur eux par les représentants de l'autorité administrative, ce qui a d'ailleurs provoqué l'indignation de la population de Benoye et de Bebalem. Il souhaiterait que M. le ministre de la France d'outre-mer demande à la fédération de l'Afrique équatoriale française de faire la lumière sur ces arrestations et souhaiterait également savoir quelles sont les mesures qui sont prises par son département pour que de pareils incidents n'aient pas l'occasion de se renouveler, car ceci pourrait apparaître comme le contre-pied de la politique de coopération voulue par le front tchadien, dont les dirigeants, tout récemment encore, ont, à l'occasion des tragiques incidents de Bebalem, donné les preuves de leur esprit d'objectivité et de leur sens profond des responsabilités. (*Question posée le 8 juillet 1952.*)

Réponse. — Il ressort des renseignements recueillis sur place que les informations dont la question écrite ci-dessus se fait l'écho résultent d'interprétations hâtives et inexactes des faits. En ce qui concerne les arrestations auxquelles il est fait allusion, il s'agit d'une action judiciaire engagée, dès avant le 30 mars 1952, pour perception frauduleuse d'impôt, à l'encontre de deux individus, frères du chef de canton de Boro (district de Doba, Logone). Pour ce qui est du cas de l'interprète, il vise un agent dont la révocation a été prononcée par décision du chef du territoire du Tchad au mois de janvier dernier, en raison de sa mauvaise manière habituelle de servir. Ainsi, les poursuites judiciaires intentées contre les frères du chef de canton de Boro, tout comme la sanction administrative dont l'interprète en cause a été l'objet, mesures qui remontent toutes deux à une époque antérieure aux élections du 30 mars 1952, n'ont aucun rapport avec cette consultation électorale. Elles ne sauraient donc être considérées comme « des représailles à l'encontre de ceux qui n'ont pas voulu faire la propagande de l'Union démocratique tchadienne ».

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.